



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-397

PUBLIÉ LE 4 JUILLET 2025

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale

75-2025-07-02-00017 - Arrêté portant délégation de signature du direction économique, financier, de l'investissement et du patrimoine (4 pages) Page 3

Cour d'appel de Paris / Secrétariat des DDARJ

75-2025-07-01-00011 - Décision portant délégation de signature (5 pages) Page 8

75-2025-07-01-00009 - Décision portant délégation de signature en matière de gestion des rémunérations (6 pages) Page 14

75-2025-07-01-00010 - Décision portant délégation de signature pour le fonctionnement du pôle Chorus (8 pages) Page 21

Direction régionale des douanes de Paris /

75-2025-07-03-00014 - Décision 2025/4 du directeur régional à PARIS portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à PARIS dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et d'argent liquide. (61 pages) Page 30

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-07-04-00002 - Arrêté n° 2025-00870 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (13 pages) Page 92

75-2025-07-04-00003 - Arrêté n° 2025-00871 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service de la mémoire et des affaires culturelles (4 pages) Page 106

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2025-07-02-00017

Arrêté portant délégation de signature du
direction économique, financier, de
l'investissement et du patrimoine

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR ECONOMIQUE, FINANCIER, DE L'INVESTISSEMENT ET DU PATRIMOINE

Le Directeur Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10 ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté CNG en date du 30 juin 2022, portant détachement de Monsieur Camille DUMAS sur l'emploi de Directeur de la Direction Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine ;

Vu l'arrêté n° 75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° 75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 modifié, portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté n°75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 modifié portant délégation de signature du Directeur général en matière de marchés publics ;

Vu l'arrêté n°75-2025-07-01-00008 du 1er juillet, relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de l'Economie, Financière de l'Investissement et du Patrimoine ;

Vu l'arrêté CNG en date du 25 juin 2025 portant détachement de Monsieur Hadrien SCHEIBERT sur l'emploi d'adjoint au Directeur de la Direction Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine ;

Vu l'arrêté n°75-2025-04-02-00011 du 2 avril 2025 portant délégation de signature du Directeur Economique, Financier, de l'investissement et du Patrimoine ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Camille DUMAS, Directeur Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine, délégation est donnée à Monsieur Hadrien SCHEIBERT, Adjoint au Directeur, à l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés - hors marchés centraux et actes administratifs de toute nature y compris les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Camille DUMAS et de Monsieur Hadrien SCHEIBERT, délégation est donnée à Monsieur Bernard BOCQUILLON, Monsieur Fabrice LANGUMIER, Monsieur Mounir JELLAB.

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, et actes administratifs de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme (sans préjudice des stipulations de l'article 3), et des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968.

ARTICLE 3

Délégation est donnée à :

- Monsieur Hadrien SCHEIBERT, Adjoint au Directeur, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, pour les matières qui relèvent des attributions du Département du Budget et du Pilotage,
- Madame Cécile GAMBIER, Directrice du Département Immobilier & Investissements, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, y compris ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Monsieur Bernard BOCQUILLON, Directeur du Département Comptabilité, Contrôle Interne et Fiscalité, l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Monsieur Fabrice LANGUMIER, Directeur de Département Recettes et Parcours Administratifs, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Monsieur Mounir JELLAB, Directeur de projet, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Monsieur Pascal SOUBIGOU, Directeur délégué à l'Investissement Biomédical, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Madame Blandine SCHAAFF, Adjointe au Directeur délégué à l'Investissement Biomédical, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Madame Muriel BROSSARD-LAHMY, Directrice de la Délégation du Pilotage de la Dépense et des Achats, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Monsieur Sylvain PASQUIER, Directeur par intérim du service facturier de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, et actes administratifs nécessaires au fonctionnement du service facturier.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile GAMBIER, Directrice du Département Immobilier et Investissements, délégation est donnée à :

- Monsieur Eric DELCROS, Adjoint à la Directrice du Département Immobilier & Investissements
- Monsieur Grégoire RIGAL, Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage – programmation et conduite d'opérations,
- Madame Isabelle NORAZ, Cheffe de Service Grand Projet Nord,
- Madame Nadia BENZEKRI, Cheffe du Service de la Programmation et du Pilotage des Budgets d'Investissement,
- Monsieur Bruno IDASIAK, Chef du Service Risques, Energie et Développement Durable,
- Monsieur Axel DJIAN, Chef du Service Patrimoine et Valorisation Foncière,
- Madame Marine SARTRE, Adjointe au Chef du Service de la stratégie logement et gestion des actifs immobiliers,

à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de leurs attributions respectives.

- Madame Anne-Sophie PERFETTA, Cheffe du Service Financement et Trésorerie,

à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de ses attributions, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, ceux relatifs aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables, et aux confirmations d'opérations auprès des banques avant signature des documents formalisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Grégoire RIGAL, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Laurent GIRAUD, Adjoint au Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de leurs attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Sophie PERFETTA, délégation de signature est donnée à :

- Madame Karine ALLEN, Adjointe à la Cheffe du Service Financement et Trésorerie, à l'effet de signer les seules décisions relatives aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables,
- Monsieur Alexandre BENAMOU, Responsable financier, à l'effet de signer les seules décisions relatives aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marine SARTRE, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Theddy GUESCON, Chef du Pôle Gestion des actifs immobiliers du Service de la stratégie logement et gestion des actifs immobiliers, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de ses attributions,

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Directeur du Département Comptabilité, Contrôle Interne et Fiscalité, délégation est donnée à :

- Monsieur Lyonel VERLEY, Chef de service du Contrôle Interne
- Monsieur Olivier JONES, Chef du Service de l'Analyse et de la Réglementation Comptable,
- Monsieur Sébastien FENIOU, adjoint au Chef du Service de l'Analyse et de la Réglementation comptable,

à l'effet de signer les actes administratifs relevant de la compétence du Département.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice LANGUMIER, Directeur de Département Recettes et Parcours Administratifs, délégation de signature est donnée à :

- Madame Florence FAVRE, Directrice en charge du Pôle Organisation et Maitrise d'Ouvrage SI
- Madame Nathalie JOASSARD, Cheffe du Service Appui et Formation,

à l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hadrien SCHEIBERT, Adjoint au Directeur, délégation est donnée à :

- Sandrine PEYRAT, Adjointe au Directeur du Département Budget et Pilotage,
- Madame Claire BIZARD, Adjointe au Directeur du Département Budget et Pilotage,

à l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite des attributions du Département du Budget et du Pilotage

ARTICLE 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvain PASQUIER, Directeur par intérim du service facturier de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, délégation est donnée à Monsieur Bertrand LECHAT, Adjoint au Directeur du service facturier à effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Muriel BROSSARD-LAHMY, Directrice de la Délégation du Pilotage de la Dépense et des Achats, délégation est donnée à :

- Monsieur Maxime GUILLEMANT, Adjoint par intérim à la Directrice de la Délégation du Pilotage de la Dépense et des Achat ;
- Madame Maryse ZALMA, Adjointe à la Directrice de la Délégation du Pilotage de la Dépense et des Achat

à l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 10

L'arrêté n°75-2025-04-02-00011 du 2 avril 2025 portant délégation de signature du Directeur Economique, Financier, de l'investissement et du Patrimoine est abrogé.

ARTICLE 11

Le Directeur Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine et les agents mentionnés aux articles 1,2,3,4,5,6,7, 8 et 9 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 juillet 2025

Le Directeur Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine

SIGNE
Camille DUMAS

Cour d'appel de Paris

75-2025-07-01-00011

Décision portant délégation de signature



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 1^{er} juillet 2025

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70, D. 312-66, R. 312-67, R. 312-74 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°91-1266 du 19 décembre 1991 relatif à l'aide juridictionnelle et le décret n°2005-1708 du 29 décembre 2005 relatif à l'ordonnancement de la dépense en matière d'aide juridictionnelle ;

Vu le décret n°96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré ;

Vu le décret n°2007-352 du 24 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 21 décembre 2022, portant nomination de M. Eric Virbel, en qualité d'avocat général près la cour d'appel de Paris ;

Vu la décision du 1^{er} janvier 2023 des chefs de la cour d'appel de Paris, désignant M. Eric Virbel, avocat général près la cour d'appel de Paris, en qualité de directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2023.

DÉCIDENT :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Eric Virbel, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, et en cas d'empêchement à ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques-Saloio, et la coordonnatrice des services du SAR, Mme Sandrine El Nouchi-Latouchent dans les domaines suivants :

- La gestion administrative de l'ensemble du personnel (fonctionnaires et magistrats) ;
- La formation du personnel, à l'exception de celle des magistrats ;
- La préparation et l'exécution des budgets opérationnels de programme 101 et 166 ainsi que de la passation des marchés ;
- La gestion des équipements en matière de systèmes d'information ;
- La gestion du patrimoine immobilier et le suivi des opérations d'investissement dans le ressort.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Virbel et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques Saloio, délégation est donnée à M. Bertrand Cresson, responsable adjoint du département comptable budgétaire et des marchés publics, dans le domaine de la préparation et l'exécution des budgets opérationnels des programme 101 et 166, du contrôle interne et de la maîtrise des risques ainsi que de la passation des marchés.

En cas d'absence, la délégation prévue est donnée à :

- Mme Laurie Pretet, cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166 pour ce qui concerne la préparation, la programmation et la gestion budgétaire de ce programme ainsi que les nécessités de gestion du parc automobile. En son absence, délégation est faite à Mme Marie-Charlotte Behr, adjointe à la cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166, M. Patrice Mathieu, responsable du programme 101 et à Mme Valérie Boyer, directrice des services de greffe judiciaires placée ;
- Mme Anaïs Lalmas, cheffe du bureau comptable, et à Mme Valérie Boyer directrice des services de greffe placée, pour ce qui concerne l'exécution comptable des programmes 101 et 166 ;
- M. Romance BONO, chef du bureau des marchés publics, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau et à M. Thomas AZEMA, adjoint au chef du bureau des marchés publics.
- Monsieur Patrice Mathieu, chef du bureau budgétaire pour le programme 101, pour ce qui concerne la préparation, la programmation et l'exécution budgétaire du programme 101 – Accès au droit et à la justice : Actions 01, 02, 03 et 04 ainsi que pour les attributions du service des frais de déplacement. En son absence délégation est donnée à Mme Laurie Pretet, cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166.
- M. Sébastien Sabathé, responsable de la cellule « EGIDE », pour ce qui concerne le contrôle interne, la maîtrise du risque et la performance financière.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Virbel et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques Saloio, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la gestion des équipements en matière de systèmes d'information et de la formation informatique du personnel à l'exception de celle des magistrats, à M. Laurier Destais, chef du bureau du soutien numérique et à M. Régis Garry, chef de bureau des projets numériques, dans la limite des attributions de ces bureaux.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Virbel et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Alexis Reguigne et M. Victor Marques Saloio, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la gestion du patrimoine immobilier et le suivi des opérations d'investissement dans le ressort à Monsieur Jacques Serehen, adjoint à la cheffe du bureau immobilier.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime Ribar, délégation est donnée à Mme Camille Dodray, son adjointe, dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime Ribar et de Mme Camille Dodray, son adjointe, délégation est donnée à :

- M. Frédéric David, chargé de mission masse salariale et suivi des effectifs pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- Mme Amel Melliti, responsable de la gestion des personnels placés et chargée de mission ressources humaines pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- Mme Nathalie Barthélémy, chargée de mission ressources humaines pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, et Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe placée, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Elisabeth Broglio, directrice des services de greffe judiciaires placée, cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public en ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Flora Caia, cheffe du bureau de la formation et du recrutement, et Mme Nathalie Gouteux adjointe à la cheffe du bureau, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels par intérim, et Mme N'Deye-Awa M'Bodj directrice des services de greffe judiciaires placée pour les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Karima Kaci, directrice des services de greffe responsable de gestion des ressources humaines, et Mme Mélanie Colucci, directrice des services de greffe placée, pour la mission relative aux indus de rémunération et au traitement des titres à valider/créer ;
- M. Ludovic Spano, Mme Sabine Khettab, et Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe placée, pour les accidents de service
- M. Ludovic Spano, Mme Sabine Khettab, et Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe placée pour les retraites.

- Mme Sandrine El Nouchi Latouchent pour ce qui concerne les attributions relevant du bureau des relations sociales et de la qualité de vie au travail.

Article 6 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise aux comptables assignataires de la dépense de la cour d'appel de Paris et au contrôleur budgétaire régional.

Article 7 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour confient au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire l'exécution de la présente décision, qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Signé

Marie-Suzanne LE QUEAU

Le premier président

Signé

Jacques BOULARD

Annexe 1 : Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion des congés maladie ordinaires (arrêté de placement en congé maladie ordinaire), du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris

NOM	PRÉNOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
BOULEMDASSE	Yasmina	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
VALLEE	Sandrine	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
MOREL	Charles	Adjoint administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
BONNARD	Sylvie	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
SRINIVASSANE	Selvame	Adjoint administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
OULDALI	Nouria	Contractuelle	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
PADILLA	Fanny	Contractuelle	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
LEROY	Clotilde	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
LALAOUI	Wally	Secrétaire administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
KEITA	Assa	Contractuelle	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
OUKINA	Zakia	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil
DAHLANI	Moinroukia	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en congé maladie ordinaire	Aucun seuil

Cour d'appel de Paris

75-2025-07-01-00009

Décision portant délégation de signature en
matière de gestion des rémunérations



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 1^{er} juillet 2025

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉMUNÉRATIONS

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) et R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

DÉCIDENT :

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, et de Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe judiciaires placée, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau de des personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe judiciaires placée et des agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, délégation de signature est donnée à :

- Mme Karima Rhachi, cheffe par intérim du bureau des personnels contractuels, à Mme N'Deye-Awa M'Bodj, directrice des services de greffe judiciaires placée, à Mme Elisabeth Broglio, directrice des services de greffe judiciaires placée assurant les fonctions de cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye,
- Mme Karima Kaci, directrice des services de greffe responsable de gestion des ressources humaines, et à Mme Mélanie Colucci, directrice des services de greffe placée, à l'effet de signer les actes relatifs aux indus de rémunérations,

exécutés par le bureau des personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karima Rhachi, cheffe par intérim du bureau des personnels contractuels, et de Mme N'Deye-Awa M'Bodj, directrice des services de greffe placée, délégation de signature est donnée à :

- M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, à Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, à Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe placée, à Mme Elisabeth Broglio, directrice des services de greffe placée assurant les fonctions de cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye,
- Mme Karima Kaci, directrice des services de greffe responsable de gestion des ressources humaines, et à Mme Mélanie Colucci, directrice des services de greffe placée, à l'effet de signer les actes relatifs aux indus de rémunérations,

exécutés par le bureau des personnels contractuels du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth Broglio, directrice des services de greffe placée assurant les fonctions de cheffe du bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public, délégation de signature est donnée à :

- M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, à Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, à Mme Laëtitia Guy directrice des services de greffe judiciaires placée, à Mme Karima Rhachi, cheffe par intérim du bureau des personnels contractuels, et à Mme N'Deye-Awa M'Bodj, directrice des services greffe placée, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye,

- Mme Karima Kaci, directrice des services de greffe responsable de gestion des ressources humaines, et à Mme Mélanie Colucci, directrice des services de greffe placée, à l'effet de signer les actes relatifs aux indus de rémunérations,

exécutés par le bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 5 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la paye.

Article 6 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Le premier président

Signé

Signé

Marie-Suzanne LE QUEAU

Jacques BOULARD

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau de la gestion des personnels titulaires** du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
LARBI	Zorah	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
BERNARD	Audrey	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
TACHE	Yasmina	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
SRINIVASSANE	Kamala	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
DULUC	Cécile	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil

Annexe 2 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau de la gestion des personnels contractuels** du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
LALAOUI	Wally	Secrétaire administratif	Chef de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil
KINNOO	Nivedita	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil

Annexe 3 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public** du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
LEPINE	Inès	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des magistrats	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
AUGRAS	Nolwenn	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des magistrats	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil

Cour d'appel de Paris

75-2025-07-01-00010

Décision portant délégation de signature pour le
fonctionnement du pôle Chorus



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 1^{er} juillet 2025

DÉCISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE FONCTIONNEMENT DU POLE CHORUS

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux), R. 312-166 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-67 (compétences en matière de marchés publics), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi organique n°2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

DECIDENT :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le Pôle Chorus hébergé au service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, dans les conditions de seuil indiquées, à l'effet de signer les bons de commande, actes relevant du pouvoir adjudicateur, exécutés par le pôle Chorus.

Article 3 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Paris hébergeant le pôle Chorus et au contrôleur financier régional.

Article 4 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Le premier président

Signé

Signé

Marie-Suzanne LE QUEAU

Jacques BOULARD

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes d’ordonnancement secondaires dans Chorus (programme 0166, programme 0101) :

Responsable de la gestion budgétaire des marchés publics en charge du bureau de la commande publique

Chefs de service

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
MARQUES SALOIO	Victor	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire en charge du département budgétaire, comptable et des marchés publics	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
BONO	Romance	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire des marchés publics en charge du bureau de la commande publique	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
AZEMA	Thomas	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire en charge du bureau de la commande publique	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
CRESSON	Bertrand	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire, adjoint en charge du département budgétaire, comptable et des marchés publics	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué
LALMAS	Anaïs	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l’ordonnancement secondaire délégué

BOYER	Valérie	Directrice des services de greffe judiciaires	Directrice des services de greffe judiciaires placée	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
MATHIEU	Patrice	Attaché d'administration	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
BEHR	Marie-Charlotte	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
MORENO-MARTOS	Teresa	Contractuel A	Contrôleur de gestion / Data analyst	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
PRETET	Laurie	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
SABATHE	Sébastien	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire chargé de mission frais de justice	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué

BERTAGNA	Elise	Contractuelle A	Acheteur public	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil pour l'ordonnancement secondaire délégué
----------	-------	-----------------	-----------------	-----------------------	--

Responsables des Engagements Juridiques

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
CAURO	Delphine	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
EUSTACHE	Anaïs	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
GILLES	Séverine	Secrétaire Administrative	Faisant fonction de responsable de la gestion budgétaire adjoint	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
FAGLA	Carmélie	Secrétaire Administrative	Faisant fonction de responsable de la gestion budgétaire adjoint	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
GAUDY	Béatrice	Greffière	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
ELATRE	Sévrine	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
IMOUMENACENE	Kamelia	Faisant fonction de Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil
JAGODZINSKI	Martine	Greffière	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

5

MAIGNAN	Christelle	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
MALHERBE	Viviane	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
REMIL	Najet	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
SIBADO	Mélissa	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
STASZICK	Christelle	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande
WALTER	Virginia	Secrétaire Administrative	Responsable des engagements juridiques, des certifications de service fait, des demandes de paiement, des recettes et des engagements de tiers et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Tout acte de validation dans Chorus	Aucun seuil pour la signature des bons de commande

Gestionnaires

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
ATTALI	Sandra	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
AVRAM	Elena	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BASTARD	Marc	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BENABI	Wassila	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BERIGUETE CARBALLO	Florian	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

BOGARD	Karine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
BOULE	Laure	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
COESY	Aurélié	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
DALSCENT	Valérie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
DEMARTHE	Martine	Contractuelle C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
DEROCHE	Véronique	Adjointe Administrative	Gestionnaire contrôle interne financier	Tout acte dans Chorus	Aucun seuil
ELHOUARI	Céline	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
ESSIANE	Wilfried	Contractuel B	Gestionnaire contrôle interne financier	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
FRICKERT	Caroline	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
GREGOIRE	Olivier	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
GRAINE	Catherine	Adjointe administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HABASSI	Leila	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HADDAD	Sonia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
HAMMAOUI	Akim	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
JONVAL	Vincent	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
KABANGA	Françoise	Adjoint administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
LE CANN	Carole	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

LUMON	Priscilla	Contractuelle C	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
METAYER	Jean-Patrick	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
MOULETTE	Daniella	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
NEVE	Suzanne	Adjointe administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
NIANZI-GAULARD	Célia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
POHIL	Mathilda	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RAJAONARIVELO	Jocelyne	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RENAUT	Nathalie	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
ROBERT	Laura	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
RYDENG	Séverine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
SAMBA	Nicaise	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
SEDECAS	Lydia	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
TANZE	Maximine	Adjointe Administrative	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil
TRAN DU PHUOC	Jean-Philippe	Adjoint Administratif	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement	Tout acte de gestion dans Chorus	Aucun seuil

Nb : *l'intitulé des fonctions est indicatif, ils peuvent être modifiés selon l'organisation retenue. Un même agent, outre le (la) responsable du pôle, peut occuper plusieurs fonctions selon ses rôles et habilitations dans Chorus. Pour assurer la continuité du service, il doit y avoir au moins deux agents (y compris le (la) responsable du pôle chorus) habilités à signer chacun des actes (la signature correspondant à l'opération de validation dans Chorus qui est effectuée en personne par l'agent ayant reçu délégation de signature).*

Direction régionale des douanes de Paris

75-2025-07-03-00014

Décision 2025/4 du directeur régional à PARIS
portant subdélégation de la signature du
directeur interrégional à PARIS dans les
domaines gracieux et contentieux en matière de
contributions indirectes ainsi que pour les
transactions en matière de douane et d'argent
liquide.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

PARIS, LE 3 JUIL. 2025

DR Paris
30 RUE RAOUL WALLENBERG
75019 PARIS
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : *BORTOLUSSI Jean-Marc*
Téléphone : 09 70 27 18 96
Télécopie : 01 42 40 47 90
Mél : dr-paris@douane.finances.gouv.fr

Décision 2025/4 du directeur régional à PARIS portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à PARIS dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et d'argent liquide.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;
Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;
Vu le Décret n° 2022-467 du 31 mars 2022 relatif à l'exercice du droit de transaction par l'administration des douanes

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les actes transactionnels définitifs de type 406 portant sur des contentieux voyageurs en matière de contravention et de délit douaniers pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention et de délit douaniers, pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les transactions en matière de contravention et de délit douaniers pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contrefaçon pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VII en euros ou sont illimités.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les transactions en matière de contrefaçon pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VIII en euros ou sont illimités.

Article 9 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe IX de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière d'argent liquide pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IX en euros ou sont illimités.

Article 10 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe X de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les transactions en matière d'argent liquide pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe X en euros ou sont illimités.

Article 11 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction régionale des douanes. Elle annule et remplace la précédente décision portant le même objet.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

BORTOLUSSI Jean-Marc

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
------------	----------	--------------	-------	-------------	-----------

Annexe II à la décision n° 2025/4 du 3 juil. 2025 du directeur régional BORTOLUSSI Jean-Marc
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
MARIE Franck	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
GAGNEPAIN Sandrine	illimité	illimité	illimité	illimité	3000
MATHIEU Philippe	illimité	illimité	illimité	illimité	3000
MARTIN Vincent	0	0	0	0	3000
TRIBOULLIER Nicolas	0	0	0	0	3000
ROUX Nicolas	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
BUREL Morvan	illimité	illimité	illimité	illimité	3000
DURAND Marie	illimité	illimité	illimité	illimité	3000
BOURGES Celine	illimité	illimité	illimité	illimité	3000
LALOY Helene	0	0	0	0	3000
AZZOU Laurence	0	0	0	0	3000
BOUQUOT Bruno	0	0	0	0	3000
HARLAUT Damien	0	0	0	0	3000
LEGER Remi	0	0	0	0	3000
DE TRUCHIS DE VARENNES Stephane	illimité	illimité	illimité	illimité	3000
DAYNAC Maeva	0	0	0	0	3000
MULE Christophe	0	0	0	0	3000
CABANES Gilles	0	0	0	0	3000
FAUCK Laetitia	0	0	0	0	3000
HANNIBAL Gaetan	0	0	0	0	3000
BARRAT Maryline	0	0	0	0	3000
BENFAKKAK Driss	0	0	0	0	3000
CAVELAN Vincent	0	0	0	0	3000
ALIKER Gregory	0	0	0	0	3000
DE LOYNES DE FUMICHON Neil	0	0	0	0	3000
MEYER Sophie	0	0	0	0	3000
DJENIAH Lila	0	0	0	0	3000
HADDAD Sheila	0	0	0	0	3000
LEBIGRE Herve	0	0	0	0	3000
METIVIER Jean-Charles	illimité	illimité	illimité	illimité	3000
RODRIGUEZ Laurent	0	0	0	0	3000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
MARIE Franck	15000	7500	1500	15000
MARTIN Vincent	15000	7500	1500	15000
TRIBOULLIER Nicolas	15000	7500	1500	15000
ROUX Nicolas	15000	7500	1500	15000
BUREL Morvan	15000	7500	1500	15000
DURAND Marie	15000	7500	1500	15000
BOURGES Celine	15000	7500	1500	15000
LALOY Helene	15000	7500	1500	15000
AZZOU Laurence	15000	7500	1500	15000
BENOTHMAN Mohsen	15000	7500	1500	15000
BOUQUOT Bruno	15000	7500	1500	15000
CUSTOS Sandrine	15000	7500	1500	15000
DESMIT Julien	15000	7500	1500	15000
EL-KHOURY Pierre-Marwan	15000	7500	1500	15000
GEORGES Maeva	15000	7500	1500	15000
GRIVEL Paul	15000	7500	1500	15000
HARLAUT Damien	15000	7500	1500	15000
LEGER Remi	15000	7500	1500	15000
LLINARES Marie-Helene	15000	7500	1500	15000
LOUPES Bertrand	15000	7500	1500	15000
MAIGNANT Gabrielle	15000	7500	1500	15000
MONTERRIN Remi	15000	7500	1500	15000
NIZAN Olivier	15000	7500	1500	15000
DE TRUCHIS DE VARENNES Stephane	15000	7500	1500	15000
DAYNAC Maeva	15000	7500	1500	15000
MULE Christophe	15000	7500	1500	15000
ANTACHEV Evguenii	15000	7500	1000	15000
BARTHE Simon	15000	7500	1000	15000
BENICHOU Thomas	15000	7500	1000	15000
BOULADJOUL Sofian	15000	7500	1000	15000
CABANES Gilles	15000	7500	1500	15000
CALDERON Nicolas	15000	7500	1000	15000

DEVOS Thomas	15000	7500	1000	15000
FAUCK Laetitia	15000	7500	1500	15000
HANNIBAL Gaetan	15000	7500	1500	15000
LOIZEAU David	15000	7500	1000	15000
MARTIN Pierre	15000	7500	1000	15000
MONROSE Williams	15000	7500	1000	15000
NEFFATI Sonia	15000	7500	1000	15000
NOCQUE Julie	15000	7500	1000	15000
PILOT Alexia	15000	7500	1000	15000
RIBAILLIER Guillaume	15000	7500	1000	15000
SENANOU Amelie	15000	7500	1000	15000
THEVENIN Jean-Francois	15000	7500	1000	15000
ZETTOR Dylan	15000	7500	1000	15000
ARANCIOтта Xavier	15000	7500	1000	15000
BANI Mohamed	15000	7500	1000	15000
BARRAT Maryline	15000	7500	1500	15000
BENFAKKAK Driss	15000	7500	1500	15000
CAVELAN Vincent	15000	7500	1500	15000
CONFIANT Jean	15000	7500	1000	15000
DARAAMEH Boubacar	15000	7500	1000	15000
DORE Amandine	15000	7500	1000	15000
FERNANDES Elodie	15000	7500	1000	15000
FIDJEL Yacine	15000	7500	1000	15000
HELLEC Arthur	15000	7500	1000	15000
LEURIDAN Marion	15000	7500	1000	15000
LO YING PING Thomas	15000	7500	1000	15000
LOPEZ Juan-Marcos	15000	7500	1000	15000
MARSOLLIER Bertrand	15000	7500	1000	15000
ROUIL Thomas	15000	7500	1000	15000
ALIKER Gregory	15000	7500	1500	15000
BENSEDDIK Rafik	15000	7500	1000	15000
BOUILLON Olivier	15000	7500	1000	15000
BOURGUET Antoine	15000	7500	1000	15000
DE LOYNES DE FUMICHON Neil	15000	7500	1500	15000
DIGNE Stephanie	15000	7500	1000	15000
HAMZI Arab	15000	7500	1000	15000
HERESON Ophelie	15000	7500	1000	15000
LEFORT Anne-Lise	15000	7500	1000	15000
LEHOUX Cedric	15000	7500	1000	15000
LIHAULT Shawn	15000	7500	1000	15000
MALET Franck	15000	7500	1000	15000
MALIGNON Simon	15000	7500	1000	15000
MARQUEZ GAMBIN Borja	15000	7500	1000	15000

MARTINEL Louis	15000	7500	1000	15000
MEYER Sophie	15000	7500	1500	15000
MOREAU Raphael	15000	7500	1000	15000
OUAKIF Jean Christophe	15000	7500	1000	15000
PEZZETTA Jonathan	15000	7500	1000	15000
RODRIGUEZ Tony	15000	7500	1000	15000
VALENTE Mickael	15000	7500	1000	15000
VANHECKE Adrian	15000	7500	1000	15000
VOIRIN Maxime	15000	7500	1000	15000
ANTOINE Natacha	15000	7500	1000	15000
BARILLIER Nicolas	15000	7500	1000	15000
BERTRAND Laura	15000	7500	1000	15000
BOCQUILLON Pascal	15000	7500	1000	15000
BONHOMME Stephane	15000	7500	1000	15000
BONNOT Cyrille	15000	7500	1000	15000
BRAUN Frederic	15000	7500	1000	15000
CAILLAUD Clement	15000	7500	1000	15000
CASSOU-LENS Roselyne	15000	7500	1000	15000
CHAPELAIN Gaelle	15000	7500	1000	15000
CHUNG Moe Lee	15000	7500	1000	15000
COHEN-TANNOUDJI Naora	15000	7500	1000	15000
COUZIGOU David	15000	7500	1000	15000
DECREPS Gilles	15000	7500	1000	15000
DEMORGNY Guenola	15000	7500	1000	15000
DJENIAH Lila	15000	7500	1500	15000
DOBROHODOV Matthieu	15000	7500	1000	15000
DOS ANJOS Christophe	15000	7500	1000	15000
DRUEZ Zoe	15000	7500	1000	15000
DUPOUY Sophie	15000	7500	1000	15000
EUGENE Steven	15000	7500	1000	15000
FERNANDEZ Sylvain	15000	7500	1000	15000
FOLLIOT David	15000	7500	1000	15000
FOUCHARD Stephane	15000	7500	1000	15000
GARCIA Alex	15000	7500	1000	15000
GASTELLIER Eddy	15000	7500	1000	15000
GEBBINK Yann	15000	7500	1000	15000
GIORDANO Francois	15000	7500	1000	15000
GUZMAN Pierre	15000	7500	1000	15000
HABASQUE Loan	15000	7500	1000	15000
HADDAD Sheila	15000	7500	1500	15000
HARAKATE Younase	15000	7500	1000	15000
HOFFMAN Alexandre	15000	7500	1000	15000
HONORINE Jonathan	15000	7500	1000	15000

HOUEL Marine	15000	7500	1000	15000
LAPRAYE Eric	15000	7500	1000	15000
LE PORT Raphael	15000	7500	1000	15000
LE RAY Yolanda	15000	7500	1000	15000
LEBIGRE Herve	15000	7500	1500	15000
LEBON Florian	15000	7500	1000	15000
LETONDEUR Melvyn	15000	7500	1000	15000
MATHIEU Emeric	15000	7500	1000	15000
METIVIER Jean-Charles	15000	7500	1500	15000
MONARD Cileia	15000	7500	1000	15000
PATTERY Kevin	15000	7500	1000	15000
PENIN Francois	15000	7500	1000	15000
PETRENKO Laurent	15000	7500	1000	15000
QUERCY Bryan	15000	7500	1000	15000
RODRIGUEZ Saturnino	15000	7500	1000	15000
RODRIGUEZ Laurent	15000	7500	1500	15000
ROSA Alicia	15000	7500	1000	15000
SANZ Thibault	15000	7500	1000	15000
SCHALLEBAUM Francois	15000	7500	1000	15000
SERRE Stephane	15000	7500	1000	15000
SIMONI Jean-Joseph	15000	7500	1000	15000
SORIN Paul	15000	7500	1000	15000
STUYVAERT Olivier	15000	7500	1000	15000
UDINO Emeline	15000	7500	1000	15000
VADIMON Quentin	15000	7500	1000	15000
VALLEE Didier	15000	7500	1000	15000
VANDELANOITE Eloise	15000	7500	1000	15000
ZABALETA Celine	15000	7500	1000	15000
ZAQUI Alain	15000	7500	1000	15000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

Pv « 406 » (contentieux voyageurs)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
MARIE Franck	1500	7500	15000
BOUTIMAH Abdellatif	1000	7500	15000
CAZAUX Myriam	1000	7500	15000
DECANTER Juliette	1000	7500	15000
GAGNEPAIN Sandrine	1500	7500	15000
LECOCQ Mathilde	1000	7500	15000
LECOINTE Ludwig	1000	7500	15000
MATHIEU Philippe	1500	7500	15000
MOLIERES Stephanie	1000	7500	15000
VALLEE Antoine	1000	7500	15000
MARTIN Vincent	1500	7500	15000
TRIBOULLIER Nicolas	1500	7500	15000
ROUX Nicolas	1500	7500	15000
BUREL Morvan	1500	7500	15000
DURAND Marie	1500	7500	15000
ALLET Jonathan	1000	7500	15000
BOUDJELTI Meriem	1000	7500	15000
BOURGES Celine	1500	7500	15000
BRANDT Andre	1000	7500	15000
BRIDAI Enzo	1000	7500	15000
CASENAVE-PERE Charles	1000	7500	15000
EDOUARD Anne	1000	7500	15000
ERIMUND Jean-Philippe	1000	7500	15000
EVERHARD Jean-Claude	1000	7500	15000
FORIER Anne-Gaëlle	1000	7500	15000
GRUCHET Florence	1000	7500	15000
GUILLAUME Colette	1000	7500	15000
HAIMEZ Johanna	1000	7500	15000
HEUVELINE Valerie	1000	7500	15000
KABIWALEU Stephane	1000	7500	15000
KARMOUS Houyem	1000	7500	15000
KONE Chinfonon Carelle	1000	7500	15000
LACKMY Ingrid	1000	7500	15000
LALOY Helene	1500	7500	15000

LORRILLARD Eric	1000	7500	15000
LUCAS Magali	1000	7500	15000
M'RABET Ilian	1000	7500	15000
MACHADO Lila	1000	7500	15000
MEYNARD Raphael	1000	7500	15000
MICHELET Fabrice	1000	7500	15000
MOKADDEM Lamia	1000	7500	15000
MORJON Sabine	1000	7500	15000
PAUL Margaux	1000	7500	15000
PAULIN Jocelyne	1000	7500	15000
PIGNY Laurence	1000	7500	15000
PIRLOT Constance	1000	7500	15000
RAHON Lomig	1000	7500	15000
RIBOURTOUT Anne-Sophie	1000	7500	15000
SAFSAF Farida	1000	7500	15000
SAID Radoine	1000	7500	15000
SERET Sebastien	1000	7500	15000
SIMONNOT Bertrand	1000	7500	15000
SMAALI Rafik	1000	7500	15000
TALLEC Anne	1000	7500	15000
TAÏMA Gracia	1000	7500	15000
TREUFFET Jean-Loic	1000	7500	15000
ZAROW Christina	1000	7500	15000
AZZOU Laurence	1500	7500	15000
BENOTHMAN Mohsen	1000	7500	15000
BOUQUOT Bruno	1500	7500	15000
CUSTOS Sandrine	1000	7500	15000
DESMIT Julien	1000	7500	15000
EL-KHOURY Pierre-Marwan	1000	7500	15000
GEORGES Maeva	1000	7500	15000
GRIVEL Paul	1000	7500	15000
HARLAUT Damien	1500	7500	15000
LEGER Remi	1500	7500	15000
LLINARES Marie-Helene	1000	7500	15000
LOUPES Bertrand	1000	7500	15000
MAIGNANT Gabrielle	1000	7500	15000
MONTERRIN Remi	1000	7500	15000
NIZAN Olivier	1000	7500	15000
DAYNAC Maeva	1500	7500	15000
MULE Christophe	1500	7500	15000
ANTACHEV Evguenii	1000	7500	15000
BARTHE Simon	1000	7500	15000
BENICHOU Thomas	1000	7500	15000

BOULADJOU Sofian	1000	7500	15000
CABANES Gilles	1500	7500	15000
CALDERON Nicolas	1000	7500	15000
DEVOS Thomas	1000	7500	15000
FAUCK Laetitia	1500	7500	15000
HANNIBAL Gaetan	1500	7500	15000
LOIZEAU David	1000	7500	15000
MARTIN Pierre	1000	7500	15000
MONROSE Williams	1000	7500	15000
NEFFATI Sonia	1000	7500	15000
NOCQUE Julie	1000	7500	15000
PILOT Alexia	1000	7500	15000
RIBAILLIER Guillaume	1000	7500	15000
SENAOU Amelie	1000	7500	15000
THEVENIN Jean-Francois	1000	7500	15000
ZETTOR Dylan	1000	7500	15000
ARANCIO TTA Xavier	1000	7500	15000
BANI Mohamed	1000	7500	15000
BARRAT Maryline	1500	7500	15000
BENFAK KAK Driss	1500	7500	15000
CAVELAN Vincent	1500	7500	15000
CONFIANT Jean	1000	7500	15000
DARAAMEH Boubacar	1000	7500	15000
DORE Amandine	1000	7500	15000
FERNANDES Elodie	1000	7500	15000
FIDJEL Yacine	1000	7500	15000
HELLEC Arthur	1000	7500	15000
LEURIDAN Marion	1000	7500	15000
LO YING PING Thomas	1000	7500	15000
LOPEZ Juan-Marcos	1000	7500	15000
MARSOLLIER Bertrand	1000	7500	15000
ROUIL Thomas	1000	7500	15000
ALIKER Gregory	1500	7500	15000
BENSEDDIK Rafik	1000	7500	15000
BOUILLON Olivier	1000	7500	15000
BOURGUET Antoine	1000	7500	15000
DE LOYNES DE FUMICHON Neil	1500	7500	15000
DIGNE Stephanie	1000	7500	15000
HAMZI Arab	1000	7500	15000
HERESON Ophelie	1000	7500	15000
LEFORT Anne-Lise	1000	7500	15000
LEHOUX Cedric	1000	7500	15000
LIHAULT Shawn	1000	7500	15000

MALET Franck	1000	7500	15000
MALIGNON Simon	1000	7500	15000
MARQUEZ GAMBIN Borja	1000	7500	15000
MARTINEL Louis	1000	7500	15000
MEYER Sophie	1500	7500	15000
MOREAU Raphael	1000	7500	15000
OUAKIF Jean Christophe	1000	7500	15000
PEZZETTA Jonathan	1000	7500	15000
RODRIGUEZ Tony	1000	7500	15000
VALENTE Mickael	1000	7500	15000
VANHECKE Adrian	1000	7500	15000
VOIRIN Maxime	1000	7500	15000
ANTOINE Natacha	1000	7500	15000
BARILLIER Nicolas	1000	7500	15000
BERTRAND Laura	1000	7500	15000
BOCQUILLON Pascal	1000	7500	15000
BONHOMME Stephane	1000	7500	15000
BONNOT Cyrille	1000	7500	15000
BRAUN Frederic	1000	7500	15000
CAILLAUD Clement	1000	7500	15000
CASSOU-LENS Roselyne	1000	7500	15000
CHAPELAIN Gaelle	1000	7500	15000
CHUNG Moe Lee	1000	7500	15000
COHEN-TANNOUDJI Naora	1000	7500	15000
COUZIGOU David	1000	7500	15000
DECREPS Gilles	1000	7500	15000
DEMORGNY Guenola	1000	7500	15000
DJENIAH Lila	1500	7500	15000
DOBROHODOV Matthieu	1000	7500	15000
DOS ANJOS Christophe	1000	7500	15000
DRUEZ Zoe	1000	7500	15000
DUPOUY Sophie	1000	7500	15000
EUGENE Steven	1000	7500	15000
FERNANDEZ Sylvain	1000	7500	15000
FOLLINOT David	1000	7500	15000
FOUCHARD Stephane	1000	7500	15000
GARCIA Alex	1000	7500	15000
GASTELLIER Eddy	1000	7500	15000
GEBBINK Yann	1000	7500	15000
GIORDANO Francois	1000	7500	15000
GUZMAN Pierre	1000	7500	15000
HABASQUE Loan	1000	7500	15000
HADDAD Sheila	1500	7500	15000

HARAKATE Younase	1000	7500	15000
HOFFMAN Alexandre	1000	7500	15000
HONORINE Jonathan	1000	7500	15000
HOUEL Marine	1000	7500	15000
LAPRAYE Eric	1000	7500	15000
LE PORT Raphael	1000	7500	15000
LE RAY Yolanda	1000	7500	15000
LEBIGRE Herve	1500	7500	15000
LEBON Florian	1000	7500	15000
LETONDEUR Melvyn	1000	7500	15000
MATHIEU Emeric	1000	7500	15000
METIVIER Jean-Charles	1500	7500	15000
MONARD Cileia	1000	7500	15000
PATTERY Kevin	1000	7500	15000
PENIN Francois	1000	7500	15000
PETRENKO Laurent	1000	7500	15000
QUERCY Bryan	1000	7500	15000
RODRIGUEZ Saturnino	1000	7500	15000
RODRIGUEZ Laurent	1500	7500	15000
ROSA Alicia	1000	7500	15000
SANZ Thibault	1000	7500	15000
SCHALLEBAUM Francois	1000	7500	15000
SERRE Stephane	1000	7500	15000
SIMONI Jean-Joseph	1000	7500	15000
SORIN Paul	1000	7500	15000
STUYVAERT Olivier	1000	7500	15000
UDINO Emeline	1000	7500	15000
VADIMON Quentin	1000	7500	15000
VALLEE Didier	1000	7500	15000
VANDELANOITE Eloise	1000	7500	15000
ZABALETA Celine	1000	7500	15000
ZAOUI Alain	1000	7500	15000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

Pv« 420D », « 420 », « 421 » (contravention et délit douaniers)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
MARIE Franck	3000	15000	30000
BOUTIMAH Abdellatif	1500	15000	30000
CAZAUX Myriam	1500	15000	30000
DECANTER Juliette	1500	15000	30000
GAGNEPAIN Sandrine	3000	15000	30000
LECOCQ Mathilde	1500	15000	30000
LECOINTE Ludwig	1500	15000	30000
MATHIEU Philippe	3000	15000	30000
MOLIERES Stephanie	1500	15000	30000
VALLEE Antoine	3000	15000	30000
MARTIN Vincent	3000	15000	30000
TRIBOULLIER Nicolas	3000	15000	30000
ROUX Nicolas	3000	15000	30000
BUREL Morvan	3000	15000	30000
DURAND Marie	3000	15000	30000
ALLET Jonathan	1500	15000	30000
BOUDJELTI Meriem	1500	15000	30000
BOURGES Celine	3000	15000	30000
BRANDT Andre	1500	15000	30000
BRIDAI Enzo	1500	15000	30000
CASENAVE-PERE Charles	1500	15000	30000
EDOUARD Anne	1500	15000	30000
ERIMUND Jean-Philippe	1500	15000	30000
EVERHARD Jean-Claude	1500	15000	30000
FORIER Anne-Gaelle	1500	15000	30000
GRUCHET Florence	1500	15000	30000
GUILLAUME Colette	1500	15000	30000
HAIMEZ Johanna	1500	15000	30000
HEUVELINE Valerie	1500	15000	30000
KABIWALEU Stephane	1500	15000	30000
KARMOUS Houyem	1500	15000	30000
KONE Chinfonon Carelle	1500	15000	30000
LACKMY Ingrid	1500	15000	30000
LALOY Helene	3000	15000	30000

LORRILLARD Eric	1500	15000	30000
LUCAS Magali	1500	15000	30000
M'RABET Ilian	1500	15000	30000
MACHADO Lila	1500	15000	30000
MEYNARD Raphael	1500	15000	30000
MICHELET Fabrice	1500	15000	30000
MOKADDEM Lamia	1500	15000	30000
MORJON Sabine	1500	15000	30000
PAUL Margaux	1500	15000	30000
PAULIN Jocelyne	1500	15000	30000
PIGNY Laurence	1500	15000	30000
PIRLOT Constance	1500	15000	30000
RAHON Lomig	1500	15000	30000
RIBOURTOUT Anne-Sophie	1500	15000	30000
SAFSAF Farida	1500	15000	30000
SAID Radoine	1500	15000	30000
SERET Sebastien	1500	15000	30000
SIMONNOT Bertrand	1500	15000	30000
SMAALI Rafik	1500	15000	30000
TALLEC Anne	1500	15000	30000
TAÏMA Gracia	1500	15000	30000
TREUFFET Jean-Loic	1500	15000	30000
ZAROW Christina	1500	15000	30000
AZZOU Laurence	3000	15000	30000
BENOTHMAN Mohsen	1500	15000	30000
BOUQUOT Bruno	3000	15000	30000
CUSTOS Sandrine	1500	15000	30000
DESMIT Julien	1500	15000	30000
EL-KHOURY Pierre-Marwan	1500	15000	30000
GEORGES Maeva	1500	15000	30000
GRIVEL Paul	1500	15000	30000
HARLAUT Damien	3000	15000	30000
LEGER Remi	3000	15000	30000
LLINARES Marie-Helene	1500	15000	30000
LOUPES Bertrand	1500	15000	30000
MAIGNANT Gabrielle	1500	15000	30000
MONTERRIN Remi	1500	15000	30000
NIZAN Olivier	1500	15000	30000
DE TRUCHIS DE VARENNES Stephane	3000	15000	30000
DAYNAC Maeva	3000	15000	30000
MULE Christophe	3000	15000	30000
ANTACHEV Evguenii	1500	15000	30000
BARTHE Simon	1500	15000	30000

BENICHOU Thomas	1500	15000	30000
BOULADJOUL Sofian	1500	15000	30000
CABANES Gilles	3000	15000	30000
CALDERON Nicolas	1500	15000	30000
DEVOS Thomas	1500	15000	30000
FAUCK Laetitia	3000	15000	30000
HANNIBAL Gaetan	3000	15000	30000
LOIZEAU David	1500	15000	30000
MARTIN Pierre	1500	15000	30000
MONROSE Williams	1500	15000	30000
NEFFATI Sonia	1500	15000	30000
NOCQUE Julie	1500	15000	30000
PILOT Alexia	1500	15000	30000
RIBAILLIER Guillaume	1500	15000	30000
SENANOU Amelie	1500	15000	30000
THEVENIN Jean-Francois	1500	15000	30000
ZETTOR Dylan	1500	15000	30000
ARANCIOTTA Xavier	1500	15000	30000
BANI Mohamed	1500	15000	30000
BARRAT Maryline	3000	15000	30000
BENFAKKAK Driss	3000	15000	30000
CAVELAN Vincent	3000	15000	30000
CONFIANT Jean	1500	15000	30000
DARAAMEH Boubacar	1500	15000	30000
DORE Amandine	1500	15000	30000
FERNANDES Elodie	1500	15000	30000
FIDJEL Yacine	1500	15000	30000
HELLEC Arthur	1500	15000	30000
LEURIDAN Marion	1500	15000	30000
LO YING PING Thomas	1500	15000	30000
LOPEZ Juan-Marcos	1500	15000	30000
MARSOLLIER Bertrand	1500	15000	30000
ROUIL Thomas	1500	15000	30000
ALIKER Gregory	3000	15000	30000
BENSEDDIK Rafik	1500	15000	30000
BOUILLON Olivier	1500	15000	30000
BOURGUET Antoine	1500	15000	30000
DE LOYNES DE FUMICHON Neil	3000	15000	30000
DIGNE Stephanie	1500	15000	30000
HAMZI Arab	1500	15000	30000
HERESON Ophelie	1500	15000	30000
LEFORT Anne-Lise	1500	15000	30000
LEHOUX Cedric	1500	15000	30000

LIHAULT Shawn	1500	15000	30000
MALET Franck	1500	15000	30000
MALIGNON Simon	1500	15000	30000
MARQUEZ GAMBIN Borja	1500	15000	30000
MARTINEL Louis	1500	15000	30000
MEYER Sophie	3000	15000	30000
MOREAU Raphael	1500	15000	30000
OUAKIF Jean Christophe	1500	15000	30000
PEZZETTA Jonathan	1500	15000	30000
RODRIGUEZ Tony	1500	15000	30000
VALENTE Mickael	1500	15000	30000
VANHECKE Adrian	1500	15000	30000
VOIRIN Maxime	1500	15000	30000
ANTOINE Natacha	1500	15000	30000
BARILLIER Nicolas	1500	15000	30000
BERTRAND Laura	1500	15000	30000
BOCQUILLON Pascal	1500	15000	30000
BONHOMME Stephane	1500	15000	30000
BONNOT Cyrille	1500	15000	30000
BRAUN Frederic	1500	15000	30000
CAILLAUD Clement	1500	15000	30000
CASSOU-LENS Roselyne	1500	15000	30000
CHAPELAIN Gaelle	1500	15000	30000
CHUNG Moe Lee	1500	15000	30000
COHEN-TANNOUDJI Naora	1500	15000	30000
COUZIGOU David	1500	15000	30000
DECREPS Gilles	1500	15000	30000
DEMORGNY Guenola	1500	15000	30000
DJENIAH Lila	3000	15000	30000
DOBROHODOV Matthieu	1500	15000	30000
DOS ANJOS Christophe	1500	15000	30000
DRUEZ Zoe	1500	15000	30000
DUPOUY Sophie	1500	15000	30000
EUGENE Steven	1500	15000	30000
FERNANDEZ Sylvain	1500	15000	30000
FOLLIOT David	1500	15000	30000
FOUCHARD Stephane	1500	15000	30000
GARCIA Alex	1500	15000	30000
GASTELLIER Eddy	1500	15000	30000
GEBBINK Yann	1500	15000	30000
GIORDANO Francois	1500	15000	30000
GUZMAN Pierre	1500	15000	30000
HABASQUE Loan	1500	15000	30000

HADDAD Sheila	3000	15000	30000
HARAKATE Younase	1500	15000	30000
HOFFMAN Alexandre	1500	15000	30000
HONORINE Jonathan	1500	15000	30000
HOUEL Marine	1500	15000	30000
LAPRAYE Eric	1500	15000	30000
LE PORT Raphael	1500	15000	30000
LE RAY Yolanda	1500	15000	30000
LEBIGRE Herve	3000	15000	30000
LEBON Florian	1500	15000	30000
LETONDEUR Melvyn	1500	15000	30000
MATHIEU Emeric	1500	15000	30000
METIVIER Jean-Charles	3000	15000	30000
MONARD Cileia	1500	15000	30000
PATTERY Kevin	1500	15000	30000
PENIN Francois	1500	15000	30000
PETRENKO Laurent	1500	15000	30000
QUERCY Bryan	1500	15000	30000
RODRIGUEZ Laurent	3000	15000	30000
RODRIGUEZ Saturnino	1500	15000	30000
ROSA Alicia	1500	15000	30000
SANZ Thibault	1500	15000	30000
SCHALLEBAUM Francois	1500	15000	30000
SERRE Stephane	1500	15000	30000
SIMONI Jean-Joseph	1500	15000	30000
SORIN Paul	1500	15000	30000
STUYVAERT Olivier	1500	15000	30000
UDINO Emeline	1500	15000	30000
VADIMON Quentin	1500	15000	30000
VALLEE Didier	1500	15000	30000
VANDELANOITE Eloise	1500	15000	30000
ZABALETA Celine	1500	15000	30000
ZAOUI Alain	1500	15000	30000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

TRANSACTION « 421 » (contravention et délit douaniers)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
MARIE Franck	illimité	100000	300000
ROUX Nicolas	illimité	100000	300000

Annexe VII à la décision n° 2025/4 du 3 juil. 2025 du directeur régional *BORTOLUSSI Jean-Marc*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

PV « 420D », « 420 », « 421 » (contrefaçon)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
MARIE Franck	3000	30000
BOUTIMAH Abdellatif	1500	30000
CAZAUX Myriam	1500	30000
DECANTER Juliette	1500	30000
GAGNEPAIN Sandrine	3000	30000
LECOCQ Mathilde	1500	30000
LECOINTE Ludwig	1500	30000
MATHIEU Philippe	3000	30000
MOLIERES Stephanie	1500	30000
VALLEE Antoine	1500	30000
MARTIN Vincent	3000	30000
TRIBOULLIER Nicolas	3000	30000
ROUX Nicolas	3000	30000
BUREL Morvan	3000	30000
DURAND Marie	3000	30000
ALLET Jonathan	1500	30000
BOUDJELTI Meriem	1500	30000
BOURGES Celine	3000	30000
BRANDT Andre	1500	30000
BRIDAI Enzo	1500	30000
CASENAVE-PERE Charles	1500	30000
EDOUARD Anne	1500	30000
ERIMUND Jean-Philippe	1500	30000
EVERHARD Jean-Claude	1500	30000
FORIER Anne-Gaelle	1500	30000
GRUCHET Florence	1500	30000
GUILLAUME Colette	1500	30000
HAIMEZ Johanna	1500	30000
HEUVELINE Valerie	1500	30000
KABIWALEU Stephane	1500	30000
KARMOUS Houyem	1500	30000
KONE Chinfonon Carelle	1500	30000
LACKMY Ingrid	1500	30000
LALOY Helene	3000	30000
LORRILLARD Eric	1500	30000
LUCAS Magali	1500	30000

M'RABET Ilian	1500	30000
MACHADO Lila	1500	30000
MEYNARD Raphael	1500	30000
MICHELET Fabrice	1500	30000
MOKADDEM Lamia	1500	30000
MORJON Sabine	1500	30000
PAUL Margaux	1500	30000
PAULIN Jocelyne	1500	30000
PIGNY Laurence	1500	30000
PIRLOT Constance	1500	30000
RAHON Lomig	1500	30000
RIBOURTOUT Anne-Sophie	1500	30000
SAFSAF Farida	1500	30000
SAID Radoine	1500	30000
SERET Sebastien	1500	30000
SIMONNOT Bertrand	1500	30000
SMAALI Rafik	1500	30000
TALLEC Anne	1500	30000
TAÏMA Gracia	1500	30000
TREUFFET Jean-Loic	1500	30000
ZAROW Christina	1500	30000
AZZOU Laurence	3000	30000
BENOTHMAN Mohsen	1500	30000
BOUQUOT Bruno	3000	30000
CUSTOS Sandrine	1500	30000
DESMIT Julien	1500	30000
EL-KHOURY Pierre-Marwan	1500	30000
GEORGES Maeva	1500	30000
GRIVEL Paul	1500	30000
HARLAUT Damien	3000	30000
LEGER Remi	3000	30000
LLINARES Marie-Helene	1500	30000
LOUPES Bertrand	1500	30000
MAIGNANT Gabrielle	1500	30000
MONTERRIN Remi	1500	30000
NIZAN Olivier	1500	30000
DE TRUCHIS DE VARENNES Stephane	3000	30000
DAYNAC Maeva	3000	30000
MULE Christophe	3000	30000
ANTACHEV Evguenii	1500	30000
BARTHE Simon	1500	30000
BENICHOU Thomas	1500	30000
BOULADJOUL Sofian	1500	30000

CABANES Gilles	3000	30000
CALDERON Nicolas	1500	30000
DEVOS Thomas	1500	30000
FAUCK Laetitia	3000	30000
HANNIBAL Gaetan	3000	30000
LOIZEAU David	1500	30000
MARTIN Pierre	1500	30000
MONROSE Williams	1500	30000
NEFFATI Sonia	1500	30000
NOCQUE Julie	1500	30000
PILOT Alexia	1500	30000
RIBAILLIER Guillaume	1500	30000
SELANOU Amelie	1500	30000
THEVENIN Jean-Francois	1500	30000
ZETTOR Dylan	1500	30000
ARANCIOTTA Xavier	1500	30000
BANI Mohamed	1500	30000
BARRAT Maryline	3000	30000
BENFAKKAK Driss	3000	30000
CAVELAN Vincent	3000	30000
CONFIANT Jean	1500	30000
DARAAMEH Boubacar	1500	30000
DORE Amandine	1500	30000
FERNANDES Elodie	1500	30000
FIDJEL Yacine	1500	30000
HELLEC Arthur	1500	30000
LEURIDAN Marion	1500	30000
LO YING PING Thomas	1500	30000
LOPEZ Juan-Marcos	1500	30000
MARSOLLIER Bertrand	1500	30000
ROUIL Thomas	1500	30000
ALIKER Gregory	3000	30000
BENSEDDIK Rafik	1500	30000
BOUILLON Olivier	1500	30000
BOURGUET Antoine	1500	30000
DE LOYNES DE FUMICHON Neil	3000	30000
DIGNE Stephanie	1500	30000
HAMZI Arab	1500	30000
HERESON Ophelie	1500	30000
LEFORT Anne-Lise	1500	30000
LEHOUX Cedric	1500	30000
LIHAULT Shawn	1500	30000
MALET Franck	1500	30000

MALIGNON Simon	1500	30000
MARQUEZ GAMBIN Borja	1500	30000
MARTINEL Louis	1500	30000
MEYER Sophie	3000	30000
MOREAU Raphael	1500	30000
OUAKIF Jean Christophe	1500	30000
PEZZETTA Jonathan	1500	30000
RODRIGUEZ Tony	1500	30000
VALENTE Mickael	1500	30000
VANHECKE Adrian	1500	30000
VOIRIN Maxime	1500	30000
ANTOINE Natacha	1500	30000
BARILLIER Nicolas	1500	30000
BERTRAND Laura	1500	30000
BOCQUILLON Pascal	1500	30000
BONHOMME Stephane	1500	30000
BONNOT Cyrille	1500	30000
BRAUN Frederic	1500	30000
CAILLAUD Clement	1500	30000
CASSOU-LENS Roselyne	1500	30000
CHAPELAIN Gaelle	1500	30000
CHUNG Moe Lee	1500	30000
COHEN-TANNOUDJI Naora	1500	30000
COUZIGOU David	1500	30000
DECREPS Gilles	1500	30000
DEMORGNY Guenola	1500	30000
DJENIAH Lila	3000	30000
DOBROHODOV Matthieu	1500	30000
DOS ANJOS Christophe	1500	30000
DRUEZ Zoe	1500	30000
DUPOUY Sophie	1500	30000
EUGENE Steven	1500	30000
FERNANDEZ Sylvain	1500	30000
FOLLINOT David	1500	30000
FOUCHARD Stephane	1500	30000
GARCIA Alex	1500	30000
GASTELLIER Eddy	1500	30000
GEBBINK Yann	1500	30000
GIORDANO Francois	1500	30000
GUZMAN Pierre	1500	30000
HABASQUE Loan	1500	30000
HADDAD Sheila	3000	30000
HARAKATE Younase	1500	30000

HOFFMAN Alexandre	1500	30000
HONORINE Jonathan	1500	30000
HOUEL Marine	1500	30000
LAPRAYE Eric	1500	30000
LE PORT Raphael	1500	30000
LE RAY Yolanda	1500	30000
LEBIGRE Herve	3000	30000
LEBON Florian	1500	30000
LETONDEUR Melvyn	1500	30000
MATHIEU Emeric	1500	30000
METIVIER Jean-Charles	3000	30000
MONARD Cileia	1500	30000
PATTERY Kevin	1500	30000
PENIN Francois	1500	30000
PETRENKO Laurent	1500	30000
QUERCY Bryan	1500	30000
RODRIGUEZ Laurent	3000	30000
RODRIGUEZ Saturnino	1500	30000
ROSA Alicia	1500	30000
SANZ Thibault	1500	30000
SCHALLEBAUM Francois	1500	30000
SERRE Stephane	1500	30000
SIMONI Jean-Joseph	1500	30000
SORIN Paul	1500	30000
STUYVAERT Olivier	1500	30000
UDINO Emeline	1500	30000
VADIMON Quentin	1500	30000
VALLEE Didier	1500	30000
VANDELANOITE Eloise	1500	30000
ZABALETA Celine	1500	30000
ZAOUI Alain	1500	30000

Annexe VIII à la décision n° 2025/4 du 3 juil. 2025 du directeur régional *BORTOLUSSI Jean-Marc*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

TRANSACTION « 421 » (contrefaçon)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
MARIE Franck	illimité	600000
ROUX Nicolas	illimité	600000

Annexe IX à la décision n° 2025/4 du 3 juil. 2025 du directeur régional *BORTOLUSSI Jean-Marc*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

PV « 420D », « 420 », « 421 » (argent liquide)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Argent liquide: *les espèces (billets et pièces), les instruments négociables au porteur (chèque de voyage, chèques, billets à ordre, mandats), les marchandises servant de réserve de valeur très liquide (l'or), les cartes pré payées n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Argent liquide
MARIE Franck	3000	40000
BOUTIMAH Abdellatif	1500	40000
CAZAUX Myriam	1500	40000
DECANTER Juliette	1500	40000
GAGNEPAIN Sandrine	3000	40000
LECOCQ Mathilde	1500	40000
LECOINTE Ludwig	1500	40000
MATHIEU Philippe	3000	40000
MOLIERES Stephanie	1500	40000
VALLEE Antoine	1500	40000
MARTIN Vincent	3000	40000
TRIBOULLIER Nicolas	3000	40000
ROUX Nicolas	3000	40000
BUREL Morvan	3000	40000
DURAND Marie	3000	40000
BOURGES Celine	3000	40000
LALOY Helene	3000	40000
AZZOU Laurence	3000	40000
BOUQUOT Bruno	3000	40000
HARLAUT Damien	3000	40000
LEGER Remi	3000	40000
DAYNAC Maeva	3000	40000
MULE Christophe	3000	40000
ANTACHEV Evguenii	1500	40000
BARTHE Simon	1500	40000
BENICHOU Thomas	1500	40000
BOULADJOUL Sofian	1500	40000
CABANES Gilles	3000	40000
CALDERON Nicolas	1500	40000
DEVOS Thomas	1500	40000
FAUCK Laetitia	3000	40000
HANNIBAL Gaetan	3000	40000
LOIZEAU David	1500	40000
MARTIN Pierre	1500	40000
MONROSE Williams	1500	40000

NEFFATI Sonia	1500	40000
NOCQUE Julie	1500	40000
PILOT Alexia	1500	40000
RIBAILLIER Guillaume	1500	40000
SELANOU Amelie	1500	40000
THEVENIN Jean-Francois	1500	40000
ZETTOR Dylan	1500	40000
ARANCIOTTA Xavier	1500	40000
BANI Mohamed	1500	40000
BARRAT Maryline	3000	40000
BENFAKKAK Driss	3000	40000
CAVELAN Vincent	3000	40000
CONFIANT Jean	1500	40000
DARAAMEH Boubacar	1500	40000
DORE Amandine	1500	40000
FERNANDES Elodie	1500	40000
FIDJEL Yacine	1500	40000
HELLEC Arthur	1500	40000
LEURIDAN Marion	1500	40000
LO YING PING Thomas	1500	40000
LOPEZ Juan-Marcos	1500	40000
MARSOLLIER Bertrand	1500	40000
ROUIL Thomas	1500	40000
ALIKER Gregory	3000	40000
BENSEDDIK Rafik	1500	40000
BOUILLON Olivier	1500	40000
BOURGUET Antoine	1500	40000
DE LOYNES DE FUMICHON Neil	3000	40000
DIGNE Stephanie	1500	40000
HAMZI Arab	1500	40000
HERESON Ophelie	1500	40000
LEFORT Anne-Lise	1500	40000
LEHOUX Cedric	1500	40000
LIHAULT Shawn	1500	40000
MALET Franck	1500	40000
MALIGNON Simon	1500	40000
MARQUEZ GAMBIN Borja	1500	40000
MARTINEL Louis	1500	40000
MEYER Sophie	3000	40000
MOREAU Raphael	1500	40000
OUAKIF Jean Christophe	1500	40000
PEZZETTA Jonathan	1500	40000
RODRIGUEZ Tony	1500	40000

VALENTE Mickael	1500	40000
VANHECKE Adrian	1500	40000
VOIRIN Maxime	1500	40000
ANTOINE Natacha	1500	40000
BARILLIER Nicolas	1500	40000
BERTRAND Laura	1500	40000
BOCQUILLON Pascal	1500	40000
BONHOMME Stephane	1500	40000
BONNOT Cyrille	1500	40000
BRAUN Frederic	1500	40000
CAILLAUD Clement	1500	40000
CASSOU-LENS Roselyne	1500	40000
CHAPELAIN Gaelle	1500	40000
CHUNG Moe Lee	1500	40000
COHEN-TANNOUDJI Naora	1500	40000
COUZIGOU David	1500	40000
DECREPS Gilles	1500	40000
DEMORGNY Guenola	1500	40000
DJENIAH Lila	3000	40000
DOBROHODOV Matthieu	1500	40000
DOS ANJOS Christophe	1500	40000
DRUEZ Zoe	1500	40000
DUPOUY Sophie	1500	40000
EUGENE Steven	1500	40000
FERNANDEZ Sylvain	1500	40000
FOLLIOT David	1500	40000
FOUCHARD Stephane	1500	40000
GARCIA Alex	1500	40000
GASTELLIER Eddy	1500	40000
GEBBINK Yann	1500	40000
GIORDANO Francois	1500	40000
GUZMAN Pierre	1500	40000
HABASQUE Loan	1500	40000
HADDAD Sheila	3000	40000
HARAKATE Younase	1500	40000
HOFFMAN Alexandre	1500	40000
HONORINE Jonathan	1500	40000
HOUEL Marine	1500	40000
LAPRAYE Eric	1500	40000
LE PORT Raphael	1500	40000
LE RAY Yolanda	1500	40000
LEBIGRE Herve	3000	40000
LEBON Florian	1500	40000

LETONDEUR Melvyn	1500	40000
MATHIEU Emeric	1500	40000
METIVIER Jean-Charles	3000	40000
MONARD Cileia	1500	40000
PATTERY Kevin	1500	40000
PENIN Francois	1500	40000
PETRENKO Laurent	1500	40000
QUERCY Bryan	1500	40000
RODRIGUEZ Saturnino	1500	40000
RODRIGUEZ Laurent	3000	40000
ROSA Alicia	1500	40000
SANZ Thibault	1500	40000
SCHALLEBAUM Francois	1500	40000
SERRE Stephane	1500	40000
SIMONI Jean-Joseph	1500	40000
SORIN Paul	1500	40000
STUYVAERT Olivier	1500	40000
UDINO Emeline	1500	40000
VADIMON Quentin	1500	40000
VALLEE Didier	1500	40000
VANDELANOITE Eloise	1500	40000
ZABALETA Celine	1500	40000
ZAOUI Alain	1500	40000

Annexe X à la décision n° 2025/4 du 3 juil. 2025 du directeur régional *BORTOLUSSI Jean-Marc*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

TRANSACTION « 421 » (argent liquide)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Argent liquide: *les espèces (billets et pièces), les instruments négociables au porteur (chèque de voyage, chèques, billets à ordre, mandats), les marchandises servant de réserve de valeur très liquide (l'or), les cartes pré payées n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Argent liquide
MARIE Franck	illimité	300000
ROUX Nicolas	illimité	300000

PARIS, LE 3 JUIL. 2025

DR Paris
30 RUE RAOUL WALLENBERG
75019 PARIS
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : *BORTOLUSSI Jean-Marc*
Téléphone : 09 70 27 18 96
Télécopie : 01 42 40 47 90
Mél : dr-paris@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2025/4 du directeur régional à PARIS portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à PARIS dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et d'argent liquide.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;
Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;
Vu le Décret n° 2022-467 du 31 mars 2022 relatif à l'exercice du droit de transaction par l'administration des douanes

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les actes transactionnels définitifs de type 406 portant sur des contentieux voyageurs en matière de contravention et de délit douaniers pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention et de délit douaniers, pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les transactions en matière de contravention et de délit douaniers pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contrefaçon pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VII en euros ou sont illimités.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les transactions en matière de contrefaçon pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VIII en euros ou sont illimités.

Article 9 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe IX de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière d'argent liquide pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IX en euros ou sont illimités.

Article 10 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe X de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à PARIS, les transactions en matière d'argent liquide pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe X en euros ou sont illimités.

Article 11 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction régionale des douanes. Elle annule et remplace la précédente décision portant le même objet.

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 1751 A du code général des impôts et article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
---	----------	--------------	-------	-------------	-----------

**Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2025/4 du 3 juil. 2025 du directeur régional
BORTOLUSSI Jean-Marc**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 1751 A du code général des impôts et article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
Matricule 41725	0	0	0	0	3000
Matricule 42325	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
Matricule 43393	illimité	illimité	illimité	illimité	3000
Matricule 43499	illimité	illimité	illimité	illimité	3000
Matricule 43902	0	0	0	0	3000
Matricule 46329	0	0	0	0	3000
Matricule 46599	illimité	illimité	illimité	illimité	3000
Matricule 46623	illimité	illimité	illimité	illimité	3000
Matricule 46627	0	0	0	0	3000
Matricule 46648	0	0	0	0	3000
Matricule 52511	0	0	0	0	3000
Matricule 52696	0	0	0	0	3000
Matricule 52776	0	0	0	0	3000
Matricule 53278	0	0	0	0	3000
Matricule 53532	0	0	0	0	3000
Matricule 53698	0	0	0	0	3000
Matricule 53863	illimité	illimité	illimité	illimité	3000
Matricule 54053	0	0	0	0	3000
Matricule 54601	illimité	illimité	illimité	illimité	3000
Matricule 55920	0	0	0	0	3000
Matricule 55926	0	0	0	0	3000
Matricule 56665	0	0	0	0	3000
Matricule 56813	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
Matricule 58999	0	0	0	0	3000
Matricule 59109	0	0	0	0	3000
Matricule 60100	0	0	0	0	3000
Matricule 60318	0	0	0	0	3000
Matricule 61256	0	0	0	0	3000
Matricule 61729	0	0	0	0	3000
Matricule 62423	illimité	illimité	illimité	illimité	3000

Matricule 64294	0	0	0	0	3000
-----------------	---	---	---	---	------

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 1751 A du code général des impôts et article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
Matricule 41655	15000	7500	1000	15000
Matricule 41725	15000	7500	1500	15000
Matricule 42325	15000	7500	1500	15000
Matricule 43433	15000	7500	1000	15000
Matricule 43499	15000	7500	1500	15000
Matricule 43902	15000	7500	1500	15000
Matricule 46329	15000	7500	1500	15000
Matricule 46372	15000	7500	1000	15000
Matricule 46623	15000	7500	1500	15000
Matricule 46627	15000	7500	1500	15000
Matricule 46648	15000	7500	1500	15000
Matricule 47113	15000	7500	1500	15000
Matricule 47223	15000	7500	1000	15000
Matricule 51908	15000	7500	1000	15000
Matricule 52058	15000	7500	1000	15000
Matricule 52511	15000	7500	1500	15000
Matricule 52552	15000	7500	1000	15000
Matricule 52672	15000	7500	1000	15000
Matricule 52696	15000	7500	1500	15000
Matricule 52776	15000	7500	1500	15000
Matricule 53274	15000	7500	1000	15000
Matricule 53278	15000	7500	1500	15000
Matricule 53312	15000	7500	1000	15000
Matricule 53316	15000	7500	1500	15000
Matricule 53532	15000	7500	1500	15000
Matricule 53653	15000	7500	1500	15000
Matricule 53698	15000	7500	1500	15000
Matricule 53863	15000	7500	1500	15000

Matricule 54053	15000	7500	1500	15000
Matricule 54095	15000	7500	1500	15000
Matricule 54592	15000	7500	1000	15000
Matricule 54601	15000	7500	1500	15000
Matricule 54702	15000	7500	1000	15000
Matricule 54704	15000	7500	1000	15000
Matricule 55068	15000	7500	1000	15000
Matricule 55920	15000	7500	1500	15000
Matricule 55926	15000	7500	1500	15000
Matricule 56438	15000	7500	1000	15000
Matricule 56665	15000	7500	1500	15000
Matricule 56714	15000	7500	1000	15000
Matricule 56813	15000	7500	1500	15000
Matricule 57530	15000	7500	1000	15000
Matricule 58008	15000	7500	1000	15000
Matricule 58999	15000	7500	1500	15000
Matricule 59109	15000	7500	1500	15000
Matricule 59354	15000	7500	1000	15000
Matricule 59978	15000	7500	1000	15000
Matricule 60100	15000	7500	1500	15000
Matricule 60318	15000	7500	1500	15000
Matricule 60362	15000	7500	1000	15000
Matricule 60440	15000	7500	1000	15000
Matricule 60973	15000	7500	1000	15000
Matricule 60996	15000	7500	1000	15000
Matricule 61256	15000	7500	1500	15000
Matricule 61286	15000	7500	1000	15000
Matricule 61426	15000	7500	1000	15000
Matricule 61588	15000	7500	1500	15000
Matricule 61729	15000	7500	1500	15000
Matricule 61850	15000	7500	1000	15000
Matricule 61860	15000	7500	1000	15000
Matricule 61906	15000	7500	1000	15000
Matricule 61998	15000	7500	1000	15000
Matricule 62038	15000	7500	1000	15000
Matricule 62069	15000	7500	1000	15000
Matricule 62341	15000	7500	1000	15000
Matricule 62396	15000	7500	1000	15000
Matricule 62423	15000	7500	1500	15000
Matricule 62452	15000	7500	1000	15000
Matricule 62480	15000	7500	1000	15000
Matricule 62846	15000	7500	1000	15000
Matricule 62932	15000	7500	1000	15000
Matricule 62979	15000	7500	1500	15000

Matricule 63188	15000	7500	1000	15000
Matricule 63301	15000	7500	1000	15000
Matricule 63676	15000	7500	1000	15000
Matricule 63924	15000	7500	1000	15000
Matricule 64040	15000	7500	1000	15000
Matricule 64128	15000	7500	1000	15000
Matricule 64148	15000	7500	1000	15000
Matricule 64240	15000	7500	1000	15000
Matricule 64267	15000	7500	1000	15000
Matricule 64271	15000	7500	1000	15000
Matricule 64277	15000	7500	1500	15000
Matricule 64284	15000	7500	1000	15000
Matricule 64294	15000	7500	1500	15000
Matricule 64346	15000	7500	1000	15000
Matricule 64534	15000	7500	1000	15000
Matricule 64546	15000	7500	1000	15000
Matricule 64574	15000	7500	1000	15000
Matricule 64643	15000	7500	1000	15000
Matricule 64644	15000	7500	1000	15000
Matricule 65020	15000	7500	1000	15000
Matricule 65068	15000	7500	1000	15000
Matricule 65072	15000	7500	1000	15000
Matricule 65122	15000	7500	1000	15000
Matricule 65180	15000	7500	1000	15000
Matricule 65205	15000	7500	1000	15000
Matricule 65300	15000	7500	1000	15000
Matricule 65312	15000	7500	1000	15000
Matricule 65356	15000	7500	1000	15000
Matricule 65368	15000	7500	1000	15000
Matricule 65610	15000	7500	1000	15000
Matricule 65692	15000	7500	1000	15000
Matricule 65774	15000	7500	1000	15000
Matricule 65790	15000	7500	1000	15000
Matricule 65896	15000	7500	1000	15000
Matricule 65936	15000	7500	1000	15000
Matricule 66068	15000	7500	1000	15000
Matricule 66205	15000	7500	1500	15000
Matricule 66500	15000	7500	1000	15000
Matricule 66647	15000	7500	1500	15000
Matricule 66662	15000	7500	1000	15000
Matricule 66746	15000	7500	1000	15000
Matricule 66750	15000	7500	1000	15000
Matricule 66834	15000	7500	1000	15000
Matricule 66868	15000	7500	1000	15000

Matricule 66942	15000	7500	1000	15000
Matricule 66978	15000	7500	1500	15000
Matricule 67096	15000	7500	1000	15000
Matricule 67160	15000	7500	1000	15000
Matricule 67162	15000	7500	1000	15000
Matricule 67182	15000	7500	1000	15000
Matricule 67252	15000	7500	1000	15000
Matricule 67270	15000	7500	1000	15000
Matricule 67462	15000	7500	1000	15000
Matricule 67566	15000	7500	1000	15000
Matricule 67578	15000	7500	1000	15000
Matricule 67634	15000	7500	1000	15000
Matricule 67646	15000	7500	1000	15000
Matricule 67699	15000	7500	1500	15000
Matricule 67754	15000	7500	1000	15000
Matricule 67816	15000	7500	1000	15000
Matricule 67833	15000	7500	1000	15000
Matricule 67850	15000	7500	1000	15000
Matricule 67892	15000	7500	1000	15000
Matricule 67970	15000	7500	1000	15000
Matricule 68100	15000	7500	1000	15000
Matricule 68148	15000	7500	1000	15000
Matricule 68200	15000	7500	1000	15000
Matricule 68224	15000	7500	1000	15000
Matricule 68228	15000	7500	1000	15000
Matricule 68234	15000	7500	1000	15000
Matricule 68268	15000	7500	1000	15000
Matricule 68324	15000	7500	1000	15000
Matricule 68340	15000	7500	1000	15000
Matricule 68346	15000	7500	1000	15000
Matricule 68362	15000	7500	1000	15000

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

Pv « 406 » (contentieux voyageurs)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 38322	1000	7500	15000
Matricule 41655	1000	7500	15000
Matricule 41725	1500	7500	15000
Matricule 42325	1500	7500	15000
Matricule 43393	1500	7500	15000
Matricule 43433	1000	7500	15000
Matricule 43499	1500	7500	15000
Matricule 43902	1500	7500	15000
Matricule 45869	1000	7500	15000
Matricule 46329	1500	7500	15000
Matricule 46372	1000	7500	15000
Matricule 46432	1000	7500	15000
Matricule 46491	1000	7500	15000
Matricule 46599	1500	7500	15000
Matricule 46623	1500	7500	15000
Matricule 46627	1500	7500	15000
Matricule 46648	1500	7500	15000
Matricule 47113	1000	7500	15000
Matricule 47223	1000	7500	15000
Matricule 50127	1000	7500	15000
Matricule 50234	1000	7500	15000
Matricule 51440	1000	7500	15000
Matricule 51908	1000	7500	15000
Matricule 52058	1000	7500	15000
Matricule 52347	1000	7500	15000
Matricule 52511	1500	7500	15000
Matricule 52552	1000	7500	15000
Matricule 52641	1000	7500	15000
Matricule 52672	1000	7500	15000
Matricule 52696	1500	7500	15000
Matricule 52726	1000	7500	15000

Matricule 52776	1500	7500	15000
Matricule 53274	1000	7500	15000
Matricule 53278	1500	7500	15000
Matricule 53312	1000	7500	15000
Matricule 53316	1000	7500	15000
Matricule 53532	1500	7500	15000
Matricule 53653	1000	7500	15000
Matricule 53698	1500	7500	15000
Matricule 54053	1500	7500	15000
Matricule 54095	1000	7500	15000
Matricule 54293	1000	7500	15000
Matricule 54592	1000	7500	15000
Matricule 54601	1500	7500	15000
Matricule 54702	1000	7500	15000
Matricule 54704	1000	7500	15000
Matricule 54756	1000	7500	15000
Matricule 54793	1000	7500	15000
Matricule 54920	1000	7500	15000
Matricule 55068	1000	7500	15000
Matricule 55920	1500	7500	15000
Matricule 55926	1500	7500	15000
Matricule 55973	1000	7500	15000
Matricule 56438	1000	7500	15000
Matricule 56665	1500	7500	15000
Matricule 56714	1000	7500	15000
Matricule 56813	1500	7500	15000
Matricule 57112	1000	7500	15000
Matricule 57287	1000	7500	15000
Matricule 57530	1000	7500	15000
Matricule 58008	1000	7500	15000
Matricule 58375	1000	7500	15000
Matricule 58999	1500	7500	15000
Matricule 59109	1500	7500	15000
Matricule 59131	1000	7500	15000
Matricule 59354	1000	7500	15000
Matricule 59389	1000	7500	15000
Matricule 59471	1000	7500	15000
Matricule 59793	1000	7500	15000
Matricule 59978	1000	7500	15000
Matricule 60100	1500	7500	15000
Matricule 60285	1000	7500	15000
Matricule 60318	1500	7500	15000
Matricule 60362	1000	7500	15000
Matricule 60440	1000	7500	15000

Matricule 60733	1000	7500	15000
Matricule 60973	1000	7500	15000
Matricule 60996	1000	7500	15000
Matricule 61107	1000	7500	15000
Matricule 61256	1500	7500	15000
Matricule 61286	1000	7500	15000
Matricule 61426	1000	7500	15000
Matricule 61588	1000	7500	15000
Matricule 61729	1500	7500	15000
Matricule 61850	1000	7500	15000
Matricule 61860	1000	7500	15000
Matricule 61906	1000	7500	15000
Matricule 61998	1000	7500	15000
Matricule 62006	1000	7500	15000
Matricule 62038	1000	7500	15000
Matricule 62069	1000	7500	15000
Matricule 62341	1000	7500	15000
Matricule 62353	1000	7500	15000
Matricule 62375	1000	7500	15000
Matricule 62396	1000	7500	15000
Matricule 62423	1500	7500	15000
Matricule 62452	1000	7500	15000
Matricule 62480	1000	7500	15000
Matricule 62761	1000	7500	15000
Matricule 62846	1000	7500	15000
Matricule 62932	1000	7500	15000
Matricule 62973	1000	7500	15000
Matricule 62979	1000	7500	15000
Matricule 63043	1000	7500	15000
Matricule 63117	1000	7500	15000
Matricule 63188	1000	7500	15000
Matricule 63301	1000	7500	15000
Matricule 63676	1000	7500	15000
Matricule 63924	1000	7500	15000
Matricule 64040	1000	7500	15000
Matricule 64059	1000	7500	15000
Matricule 64111	1000	7500	15000
Matricule 64128	1000	7500	15000
Matricule 64148	1000	7500	15000
Matricule 64240	1000	7500	15000
Matricule 64267	1000	7500	15000
Matricule 64271	1000	7500	15000
Matricule 64277	1000	7500	15000
Matricule 64284	1000	7500	15000

Matricule 64294	1500	7500	15000
Matricule 64346	1000	7500	15000
Matricule 64347	1000	7500	15000
Matricule 64534	1000	7500	15000
Matricule 64546	1000	7500	15000
Matricule 64574	1000	7500	15000
Matricule 64643	1000	7500	15000
Matricule 64644	1000	7500	15000
Matricule 64663	1000	7500	15000
Matricule 65020	1000	7500	15000
Matricule 65068	1000	7500	15000
Matricule 65072	1000	7500	15000
Matricule 65122	1000	7500	15000
Matricule 65180	1000	7500	15000
Matricule 65205	1000	7500	15000
Matricule 65211	1000	7500	15000
Matricule 65300	1000	7500	15000
Matricule 65312	1000	7500	15000
Matricule 65356	1000	7500	15000
Matricule 65368	1000	7500	15000
Matricule 65610	1000	7500	15000
Matricule 65657	1000	7500	15000
Matricule 65692	1000	7500	15000
Matricule 65774	1000	7500	15000
Matricule 65790	1000	7500	15000
Matricule 65896	1000	7500	15000
Matricule 65936	1000	7500	15000
Matricule 66068	1000	7500	15000
Matricule 66131	1000	7500	15000
Matricule 66205	1000	7500	15000
Matricule 66500	1000	7500	15000
Matricule 66647	1000	7500	15000
Matricule 66662	1000	7500	15000
Matricule 66667	1000	7500	15000
Matricule 66746	1000	7500	15000
Matricule 66750	1000	7500	15000
Matricule 66834	1000	7500	15000
Matricule 66868	1000	7500	15000
Matricule 66942	1000	7500	15000
Matricule 66978	1000	7500	15000
Matricule 67096	1000	7500	15000
Matricule 67160	1000	7500	15000
Matricule 67162	1000	7500	15000
Matricule 67182	1000	7500	15000

Matricule 67252	1000	7500	15000
Matricule 67270	1000	7500	15000
Matricule 67462	1000	7500	15000
Matricule 67566	1000	7500	15000
Matricule 67578	1000	7500	15000
Matricule 67634	1000	7500	15000
Matricule 67646	1000	7500	15000
Matricule 67699	1000	7500	15000
Matricule 67754	1000	7500	15000
Matricule 67761	1000	7500	15000
Matricule 67816	1000	7500	15000
Matricule 67833	1000	7500	15000
Matricule 67850	1000	7500	15000
Matricule 67887	1000	7500	15000
Matricule 67892	1000	7500	15000
Matricule 67893	1000	7500	15000
Matricule 67970	1000	7500	15000
Matricule 68100	1000	7500	15000
Matricule 68148	1000	7500	15000
Matricule 68200	1000	7500	15000
Matricule 68224	1000	7500	15000
Matricule 68228	1000	7500	15000
Matricule 68234	1000	7500	15000
Matricule 68268	1000	7500	15000
Matricule 68324	1000	7500	15000
Matricule 68340	1000	7500	15000
Matricule 68346	1000	7500	15000
Matricule 68362	1000	7500	15000
Matricule 68721	1000	7500	15000
Matricule 68891	1000	7500	15000
Matricule 69401	1000	7500	15000
Matricule 69403	1000	7500	15000

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

Pv« 420D », « 420 », « 421 » (délit douanier)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 38322	1500	15000	30000
Matricule 41655	1500	15000	30000
Matricule 41725	3000	15000	30000
Matricule 42325	3000	15000	30000
Matricule 43393	3000	15000	30000
Matricule 43433	1500	15000	30000
Matricule 43499	3000	15000	30000
Matricule 43902	3000	15000	30000
Matricule 45869	1500	15000	30000
Matricule 46329	3000	15000	30000
Matricule 46372	1500	15000	30000
Matricule 46432	1500	15000	30000
Matricule 46491	1500	15000	30000
Matricule 46599	3000	15000	30000
Matricule 46623	3000	15000	30000
Matricule 46627	3000	15000	30000
Matricule 46648	3000	15000	30000
Matricule 47113	1500	15000	30000
Matricule 47223	1500	15000	30000
Matricule 50127	1500	15000	30000
Matricule 50234	1500	15000	30000
Matricule 51440	1500	15000	30000
Matricule 51908	1500	15000	30000
Matricule 52058	1500	15000	30000
Matricule 52347	1500	15000	30000
Matricule 52511	3000	15000	30000
Matricule 52552	1500	15000	30000
Matricule 52641	1500	15000	30000
Matricule 52672	1500	15000	30000
Matricule 52696	3000	15000	30000
Matricule 52726	1500	15000	30000

Matricule 52776	3000	15000	30000
Matricule 53274	1500	15000	30000
Matricule 53278	3000	15000	30000
Matricule 53312	1500	15000	30000
Matricule 53316	1500	15000	30000
Matricule 53532	3000	15000	30000
Matricule 53653	1500	15000	30000
Matricule 53698	3000	15000	30000
Matricule 53863	3000	15000	30000
Matricule 54053	3000	15000	30000
Matricule 54095	1500	15000	30000
Matricule 54293	1500	15000	30000
Matricule 54592	1500	15000	30000
Matricule 54601	3000	15000	30000
Matricule 54702	1500	15000	30000
Matricule 54704	1500	15000	30000
Matricule 54756	1500	15000	30000
Matricule 54793	1500	15000	30000
Matricule 54920	3000	15000	30000
Matricule 55068	1500	15000	30000
Matricule 55920	3000	15000	30000
Matricule 55926	3000	15000	30000
Matricule 55973	1500	15000	30000
Matricule 56438	1500	15000	30000
Matricule 56665	3000	15000	30000
Matricule 56714	1500	15000	30000
Matricule 56813	3000	15000	30000
Matricule 57112	1500	15000	30000
Matricule 57287	1500	15000	30000
Matricule 57530	1500	15000	30000
Matricule 58008	1500	15000	30000
Matricule 58375	1500	15000	30000
Matricule 58999	3000	15000	30000
Matricule 59109	3000	15000	30000
Matricule 59131	1500	15000	30000
Matricule 59354	1500	15000	30000
Matricule 59389	1500	15000	30000
Matricule 59471	1500	15000	30000
Matricule 59793	1500	15000	30000
Matricule 59978	1500	15000	30000
Matricule 60100	3000	15000	30000
Matricule 60285	1500	15000	30000
Matricule 60318	3000	15000	30000
Matricule 60362	1500	15000	30000

Matricule 60440	1500	15000	30000
Matricule 60733	1500	15000	30000
Matricule 60973	1500	15000	30000
Matricule 60996	1500	15000	30000
Matricule 61107	1500	15000	30000
Matricule 61256	3000	15000	30000
Matricule 61286	1500	15000	30000
Matricule 61426	1500	15000	30000
Matricule 61588	1500	15000	30000
Matricule 61729	3000	15000	30000
Matricule 61850	1500	15000	30000
Matricule 61860	1500	15000	30000
Matricule 61906	1500	15000	30000
Matricule 61998	1500	15000	30000
Matricule 62006	1500	15000	30000
Matricule 62038	1500	15000	30000
Matricule 62069	1500	15000	30000
Matricule 62341	1500	15000	30000
Matricule 62353	1500	15000	30000
Matricule 62375	1500	15000	30000
Matricule 62396	1500	15000	30000
Matricule 62423	3000	15000	30000
Matricule 62452	1500	15000	30000
Matricule 62480	1500	15000	30000
Matricule 62761	1500	15000	30000
Matricule 62846	1500	15000	30000
Matricule 62932	1500	15000	30000
Matricule 62973	1500	15000	30000
Matricule 62979	1500	15000	30000
Matricule 63043	1500	15000	30000
Matricule 63117	1500	15000	30000
Matricule 63188	1500	15000	30000
Matricule 63301	1500	15000	30000
Matricule 63676	1500	15000	30000
Matricule 63924	1500	15000	30000
Matricule 64040	1500	15000	30000
Matricule 64059	1500	15000	30000
Matricule 64111	1500	15000	30000
Matricule 64128	1500	15000	30000
Matricule 64148	1500	15000	30000
Matricule 64240	1500	15000	30000
Matricule 64267	1500	15000	30000
Matricule 64271	1500	15000	30000
Matricule 64277	1500	15000	30000

Matricule 64284	1500	15000	30000
Matricule 64294	3000	15000	30000
Matricule 64346	1500	15000	30000
Matricule 64347	1500	15000	30000
Matricule 64534	1500	15000	30000
Matricule 64546	1500	15000	30000
Matricule 64574	1500	15000	30000
Matricule 64643	1500	15000	30000
Matricule 64644	1500	15000	30000
Matricule 64663	1500	15000	30000
Matricule 65020	1500	15000	30000
Matricule 65068	1500	15000	30000
Matricule 65072	1500	15000	30000
Matricule 65122	1500	15000	30000
Matricule 65180	1500	15000	30000
Matricule 65205	1500	15000	30000
Matricule 65211	1500	15000	30000
Matricule 65300	1500	15000	30000
Matricule 65312	1500	15000	30000
Matricule 65356	1500	15000	30000
Matricule 65368	1500	15000	30000
Matricule 65610	1500	15000	30000
Matricule 65657	1500	15000	30000
Matricule 65692	1500	15000	30000
Matricule 65774	1500	15000	30000
Matricule 65790	1500	15000	30000
Matricule 65896	1500	15000	30000
Matricule 65936	1500	15000	30000
Matricule 66068	1500	15000	30000
Matricule 66131	1500	15000	30000
Matricule 66205	1500	15000	30000
Matricule 66500	1500	15000	30000
Matricule 66647	1500	15000	30000
Matricule 66662	1500	15000	30000
Matricule 66667	1500	15000	30000
Matricule 66746	1500	15000	30000
Matricule 66750	1500	15000	30000
Matricule 66834	1500	15000	30000
Matricule 66868	1500	15000	30000
Matricule 66942	1500	15000	30000
Matricule 66978	1500	15000	30000
Matricule 67096	1500	15000	30000
Matricule 67160	1500	15000	30000
Matricule 67162	1500	15000	30000

Matricule 67182	1500	15000	30000
Matricule 67252	1500	15000	30000
Matricule 67270	1500	15000	30000
Matricule 67462	1500	15000	30000
Matricule 67566	1500	15000	30000
Matricule 67578	1500	15000	30000
Matricule 67634	1500	15000	30000
Matricule 67646	1500	15000	30000
Matricule 67699	1500	15000	30000
Matricule 67754	1500	15000	30000
Matricule 67761	1500	15000	30000
Matricule 67816	1500	15000	30000
Matricule 67833	1500	15000	30000
Matricule 67850	1500	15000	30000
Matricule 67887	1500	15000	30000
Matricule 67892	1500	15000	30000
Matricule 67893	1500	15000	30000
Matricule 67970	1500	15000	30000
Matricule 68100	1500	15000	30000
Matricule 68148	1500	15000	30000
Matricule 68200	1500	15000	30000
Matricule 68224	1500	15000	30000
Matricule 68228	1500	15000	30000
Matricule 68234	1500	15000	30000
Matricule 68268	1500	15000	30000
Matricule 68324	1500	15000	30000
Matricule 68340	1500	15000	30000
Matricule 68346	1500	15000	30000
Matricule 68362	1500	15000	30000
Matricule 68721	1500	15000	30000
Matricule 68891	1500	15000	30000
Matricule 69401	1500	15000	30000
Matricule 69403	1500	15000	30000

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

TRANSACTION « 421 » (délit douanier)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 42325	illimité	100000	300000
Matricule 56813	illimité	100000	300000

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2025/4 du 3 juil. 2025 du directeur régional
BORTOLUSSI Jean-Marc**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

PV « 420D », « 420 », « 421 » (contrefaçon)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
Matricule 38322	1500	30000
Matricule 41655	1500	30000
Matricule 41725	3000	30000
Matricule 42325	3000	30000
Matricule 43393	3000	30000
Matricule 43433	1500	30000
Matricule 43499	3000	30000
Matricule 43902	3000	30000
Matricule 45869	1500	30000
Matricule 46329	3000	30000
Matricule 46372	1500	30000
Matricule 46432	1500	30000
Matricule 46491	1500	30000
Matricule 46599	3000	30000
Matricule 46623	3000	30000
Matricule 46627	3000	30000
Matricule 46648	3000	30000
Matricule 47113	1500	30000
Matricule 47223	1500	30000
Matricule 50127	1500	30000
Matricule 50234	1500	30000
Matricule 51440	1500	30000
Matricule 51908	1500	30000
Matricule 52058	1500	30000
Matricule 52347	1500	30000
Matricule 52511	3000	30000
Matricule 52552	1500	30000
Matricule 52641	1500	30000
Matricule 52672	1500	30000
Matricule 52696	3000	30000
Matricule 52726	1500	30000
Matricule 52776	3000	30000
Matricule 53274	1500	30000

Matricule 53278	3000	30000
Matricule 53312	1500	30000
Matricule 53316	1500	30000
Matricule 53532	3000	30000
Matricule 53653	1500	30000
Matricule 53698	3000	30000
Matricule 53863	3000	30000
Matricule 54053	3000	30000
Matricule 54095	1500	30000
Matricule 54293	1500	30000
Matricule 54592	1500	30000
Matricule 54601	3000	30000
Matricule 54702	1500	30000
Matricule 54704	1500	30000
Matricule 54756	1500	30000
Matricule 54793	1500	30000
Matricule 54920	1500	30000
Matricule 55068	1500	30000
Matricule 55920	3000	30000
Matricule 55926	3000	30000
Matricule 55973	1500	30000
Matricule 56438	1500	30000
Matricule 56665	3000	30000
Matricule 56714	1500	30000
Matricule 56813	3000	30000
Matricule 57112	1500	30000
Matricule 57287	1500	30000
Matricule 57530	1500	30000
Matricule 58008	1500	30000
Matricule 58375	1500	30000
Matricule 58999	3000	30000
Matricule 59109	3000	30000
Matricule 59131	1500	30000
Matricule 59354	1500	30000
Matricule 59389	1500	30000
Matricule 59471	1500	30000
Matricule 59793	1500	30000
Matricule 59978	1500	30000
Matricule 60100	3000	30000
Matricule 60285	1500	30000
Matricule 60318	3000	30000
Matricule 60362	1500	30000
Matricule 60440	1500	30000
Matricule 60733	1500	30000

Matricule 60973	1500	30000
Matricule 60996	1500	30000
Matricule 61107	1500	30000
Matricule 61256	3000	30000
Matricule 61286	1500	30000
Matricule 61426	1500	30000
Matricule 61588	1500	30000
Matricule 61729	3000	30000
Matricule 61850	1500	30000
Matricule 61860	1500	30000
Matricule 61906	1500	30000
Matricule 61998	1500	30000
Matricule 62006	1500	30000
Matricule 62038	1500	30000
Matricule 62069	1500	30000
Matricule 62341	1500	30000
Matricule 62353	1500	30000
Matricule 62375	1500	30000
Matricule 62396	1500	30000
Matricule 62423	3000	30000
Matricule 62452	1500	30000
Matricule 62480	1500	30000
Matricule 62761	1500	30000
Matricule 62846	1500	30000
Matricule 62932	1500	30000
Matricule 62973	1500	30000
Matricule 62979	1500	30000
Matricule 63043	1500	30000
Matricule 63117	1500	30000
Matricule 63188	1500	30000
Matricule 63301	1500	30000
Matricule 63676	1500	30000
Matricule 63924	1500	30000
Matricule 64040	1500	30000
Matricule 64059	1500	30000
Matricule 64111	1500	30000
Matricule 64128	1500	30000
Matricule 64148	1500	30000
Matricule 64240	1500	30000
Matricule 64267	1500	30000
Matricule 64271	1500	30000
Matricule 64277	1500	30000
Matricule 64284	1500	30000
Matricule 64294	3000	30000

Matricule 64346	1500	30000
Matricule 64347	1500	30000
Matricule 64534	1500	30000
Matricule 64546	1500	30000
Matricule 64574	1500	30000
Matricule 64643	1500	30000
Matricule 64644	1500	30000
Matricule 64663	1500	30000
Matricule 65020	1500	30000
Matricule 65068	1500	30000
Matricule 65072	1500	30000
Matricule 65122	1500	30000
Matricule 65180	1500	30000
Matricule 65205	1500	30000
Matricule 65211	1500	30000
Matricule 65300	1500	30000
Matricule 65312	1500	30000
Matricule 65356	1500	30000
Matricule 65368	1500	30000
Matricule 65610	1500	30000
Matricule 65657	1500	30000
Matricule 65692	1500	30000
Matricule 65774	1500	30000
Matricule 65790	1500	30000
Matricule 65896	1500	30000
Matricule 65936	1500	30000
Matricule 66068	1500	30000
Matricule 66131	1500	30000
Matricule 66205	1500	30000
Matricule 66500	1500	30000
Matricule 66647	1500	30000
Matricule 66662	1500	30000
Matricule 66667	1500	30000
Matricule 66746	1500	30000
Matricule 66750	1500	30000
Matricule 66834	1500	30000
Matricule 66868	1500	30000
Matricule 66942	1500	30000
Matricule 66978	1500	30000
Matricule 67096	1500	30000
Matricule 67160	1500	30000
Matricule 67162	1500	30000
Matricule 67182	1500	30000
Matricule 67252	1500	30000

Matricule 67270	1500	30000
Matricule 67462	1500	30000
Matricule 67566	1500	30000
Matricule 67578	1500	30000
Matricule 67634	1500	30000
Matricule 67646	1500	30000
Matricule 67699	1500	30000
Matricule 67754	1500	30000
Matricule 67761	1500	30000
Matricule 67816	1500	30000
Matricule 67833	1500	30000
Matricule 67850	1500	30000
Matricule 67887	1500	30000
Matricule 67892	1500	30000
Matricule 67893	1500	30000
Matricule 67970	1500	30000
Matricule 68100	1500	30000
Matricule 68148	1500	30000
Matricule 68200	1500	30000
Matricule 68224	1500	30000
Matricule 68228	1500	30000
Matricule 68234	1500	30000
Matricule 68268	1500	30000
Matricule 68324	1500	30000
Matricule 68340	1500	30000
Matricule 68346	1500	30000
Matricule 68362	1500	30000
Matricule 68721	1500	30000
Matricule 68891	1500	30000
Matricule 69401	1500	30000
Matricule 69403	1500	30000

**Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2025/4 du 3 juil. 2025 du directeur régional
BORTOLUSSI Jean-Marc**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

TRANSACTION « 421 » (contrefaçon)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
Matricule 42325	illimité	600000
Matricule 56813	illimité	600000

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IX reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

PV « 420D », « 420 », « 421 » (argent liquide)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Argent liquide: *les espèces (billets et pièces), les instruments négociables au porteur (chèque de voyage, chèques, billets à ordre, mandats), les marchandises servant de réserve de valeur très liquide (l'or), les cartes pré payées n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Argent liquide
Matricule 41655	1500	40000
Matricule 41725	3000	40000
Matricule 42325	3000	40000
Matricule 43393	3000	40000
Matricule 43433	1500	40000
Matricule 43499	3000	40000
Matricule 43902	3000	40000
Matricule 46329	3000	40000
Matricule 46372	1500	40000
Matricule 46599	3000	40000
Matricule 46623	3000	40000
Matricule 46627	3000	40000
Matricule 46648	3000	40000
Matricule 47223	1500	40000
Matricule 51908	1500	40000
Matricule 52058	1500	40000
Matricule 52511	3000	40000
Matricule 52552	1500	40000
Matricule 52672	1500	40000
Matricule 52696	3000	40000
Matricule 52726	1500	40000
Matricule 52776	3000	40000
Matricule 53274	1500	40000
Matricule 53278	3000	40000
Matricule 53312	1500	40000
Matricule 53532	3000	40000
Matricule 53698	3000	40000
Matricule 54053	3000	40000
Matricule 54293	1500	40000
Matricule 54592	1500	40000
Matricule 54601	3000	40000
Matricule 54702	1500	40000

Matricule 54704	1500	40000
Matricule 54920	1500	40000
Matricule 55068	1500	40000
Matricule 55920	3000	40000
Matricule 55926	3000	40000
Matricule 56438	1500	40000
Matricule 56665	3000	40000
Matricule 56714	1500	40000
Matricule 56813	3000	40000
Matricule 57112	1500	40000
Matricule 57530	1500	40000
Matricule 58008	1500	40000
Matricule 58999	3000	40000
Matricule 59109	3000	40000
Matricule 59354	1500	40000
Matricule 59793	1500	40000
Matricule 59978	1500	40000
Matricule 60100	3000	40000
Matricule 60318	3000	40000
Matricule 60362	1500	40000
Matricule 60440	1500	40000
Matricule 60973	1500	40000
Matricule 60996	1500	40000
Matricule 61107	1500	40000
Matricule 61256	3000	40000
Matricule 61286	1500	40000
Matricule 61426	1500	40000
Matricule 61729	3000	40000
Matricule 61850	1500	40000
Matricule 61860	1500	40000
Matricule 61906	1500	40000
Matricule 61998	1500	40000
Matricule 62038	1500	40000
Matricule 62069	1500	40000
Matricule 62341	1500	40000
Matricule 62396	1500	40000
Matricule 62423	3000	40000
Matricule 62452	1500	40000
Matricule 62480	1500	40000
Matricule 62846	1500	40000
Matricule 62932	1500	40000
Matricule 63188	1500	40000
Matricule 63301	1500	40000
Matricule 63676	1500	40000

Matricule 63924	1500	40000
Matricule 64040	1500	40000
Matricule 64128	1500	40000
Matricule 64148	1500	40000
Matricule 64240	1500	40000
Matricule 64267	1500	40000
Matricule 64271	1500	40000
Matricule 64284	1500	40000
Matricule 64294	3000	40000
Matricule 64346	1500	40000
Matricule 64534	1500	40000
Matricule 64546	1500	40000
Matricule 64574	1500	40000
Matricule 64643	1500	40000
Matricule 64644	1500	40000
Matricule 65020	1500	40000
Matricule 65068	1500	40000
Matricule 65072	1500	40000
Matricule 65122	1500	40000
Matricule 65180	1500	40000
Matricule 65205	1500	40000
Matricule 65300	1500	40000
Matricule 65312	1500	40000
Matricule 65356	1500	40000
Matricule 65368	1500	40000
Matricule 65610	1500	40000
Matricule 65657	1500	40000
Matricule 65692	1500	40000
Matricule 65774	1500	40000
Matricule 65790	1500	40000
Matricule 65896	1500	40000
Matricule 65936	1500	40000
Matricule 66068	1500	40000
Matricule 66500	1500	40000
Matricule 66662	1500	40000
Matricule 66746	1500	40000
Matricule 66750	1500	40000
Matricule 66834	1500	40000
Matricule 66868	1500	40000
Matricule 66942	1500	40000
Matricule 67096	1500	40000
Matricule 67160	1500	40000
Matricule 67162	1500	40000
Matricule 67182	1500	40000

Matricule 67252	1500	40000
Matricule 67270	1500	40000
Matricule 67462	1500	40000
Matricule 67566	1500	40000
Matricule 67578	1500	40000
Matricule 67634	1500	40000
Matricule 67646	1500	40000
Matricule 67754	1500	40000
Matricule 67816	1500	40000
Matricule 67833	1500	40000
Matricule 67850	1500	40000
Matricule 67892	1500	40000
Matricule 67970	1500	40000
Matricule 68100	1500	40000
Matricule 68148	1500	40000
Matricule 68200	1500	40000
Matricule 68224	1500	40000
Matricule 68228	1500	40000
Matricule 68234	1500	40000
Matricule 68268	1500	40000
Matricule 68324	1500	40000
Matricule 68340	1500	40000
Matricule 68346	1500	40000
Matricule 68362	1500	40000

**Version anonymisée de l'Annexe X à la décision n° 2025/4 du 3 juil. 2025 du directeur régional
BORTOLUSSI Jean-Marc**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe X reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

TRANSACTION « 421 » (argent liquide)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Argent liquide: *les espèces (billets et pièces), les instruments négociables au porteur (chèque de voyage, chèques, billets à ordre, mandats), les marchandises servant de réserve de valeur très liquide (l'or), les cartes pré payées n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Argent liquide
Matricule 42325	illimité	300000
Matricule 56813	illimité	300000

Préfecture de Police

75-2025-07-04-00002

Arrêté n° 2025-00870 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne

arrêté n° 2025-00870
accordant délégation de la signature préfectorale au sein de
la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne

Le préfet de police,

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L. 417-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code des transports, notamment ses articles L. 2251-4-2, R. 2251-68 et R. 2251-69 ;

VU le décret n° 79-63 du 23 janvier 1979 modifié relatif aux emplois de directeur des services actifs de police de la préfecture de police ;

VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

VU le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 2009-898 du 24 juillet 2009 modifié relatif à la compétence territoriale de certaines directions et de certains services de la préfecture de police, notamment son article 1^{er} ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté ministériel du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

VU l'arrêté interministériel du 8 septembre 2000 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

VU l'arrêté n° 2019-00079 du 24 janvier 2019 autorisant l'installation du système de vidéoprotection de la préfecture de police, notamment son article 6 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-01314 du 7 novembre 2022 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;

VU le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

VU le décret du 19 juillet 2021 par lequel Mme Isabelle TOMATIS, contrôleuse générale des services actifs de la police nationale, directrice départementale de la sécurité publique à Versailles, est nommée directrice des services actifs de police de la préfecture de police, directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne ;

VU l'arrêté ministériel du 6 juin 2019 par lequel M. Jean-Paul PECQUET, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur territorial de la sécurité de proximité à Nanterre (92), est nommé inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à Paris (75) à compter du 10 juin 2019 ;

VU l'arrêté ministériel du 7 octobre 2021 par lequel M. Michel LAVAUD, contrôleur général des services actifs de la police nationale, chef du service d'information et de communication de la police à la direction générale de la police nationale à Paris (75), est nommé inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur territorial de la sécurité de proximité à Bobigny (93), pour une durée de trois ans à compter du 11 octobre 2021, renouvelable ;

VU l'arrêté du 21 juillet 2022 par lequel M. Bernard BOBROWSKA, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur territorial de la sécurité de proximité à Nanterre (92), est nommé inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur territorial de la sécurité de proximité à Paris (75), pour une durée de trois ans à compter du 21 juillet 2022, renouvelable ;

VU l'arrêté du 18 août 2022 par lequel M. Stéphane WIERZBA, contrôleur général des services actifs de la police nationale, chef d'état-major à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police à Paris (75), est nommé contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine à Nanterre (92), pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2022, renouvelable ;

VU l'arrêté ministériel du 20 février 2025 par lequel Mme Johanna PRIMEVERT, contrôleuse générale des services actifs de la police nationale, sous-directrice des services spécialisés de l'agglomération à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police à Paris, est nommée contrôleuse générale des services actifs de la police nationale, directrice territoriale de la sécurité de proximité à Créteil (94), pour une durée de trois ans à compter du 21 février 2025 renouvelable ;

SUR proposition de la préfète, directrice du cabinet,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Mme Isabelle TOMATIS, directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, à l'effet de signer, au nom du préfet de police :

- a) les actes nécessaires à l'exercice des missions de police administrative fixées par l'arrêté du 7 novembre 2022 susvisé ;
- b) les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité ;
- c) les conventions fixant les modalités d'exécution techniques et financières du concours apporté par les forces de police avec les bénéficiaires de ces prestations, en application de l'article 4 du décret du 5 mars 1997 susvisé, ainsi que les factures correspondantes ;
- d) les actes de gestion et d'ordonnancement portant sur :
 - le visa de diverses pièces comptables de régie ;
 - les dépenses par voie de cartes achats ;
 - l'utilisation du module d'expression de besoin CHORUS Formulaires, application informatique remettante à CHORUS ;

e) les actes désignant individuellement et habilitant les agents relevant de son autorité autorisés à être destinataires des images et enregistrements issus des caméras du plan de vidéoprotection de la préfecture de police ;

f) les actes relatifs à la désignation et à l'habilitation des agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la Régie autonome des transports parisiens affectés au sein des salles d'information et de commandement dans les conditions prévues à l'article R. 2251-68 du code des transports.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Isabelle TOMATIS à l'effet de prononcer, au nom du préfet de police, les sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme, infligées aux personnels ci-après désignés, placés sous son autorité :

- les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;
- les personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés ;
- les policiers adjoints ;
- les policiers réservistes.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle TOMATIS à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, les ordres de mission.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Isabelle TOMATIS, la délégation qui lui est accordée par les articles 1 à 3 est exercée par M. Jean-Paul PECQUET, directeur adjoint de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à Paris.

Délégations de signature au sein des services centraux

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle TOMATIS et de M. Jean-Paul PECQUET, la délégation qui leur est accordée par les articles 1 à 3 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Sébastien DURAND, sous-directeur de la police régionale des transports ;
- M. Alexis MARSAN, sous-directeur des services spécialisés ;
- M. Frédéric CHEYRE, sous-directeur du soutien opérationnel ;
- M. Didier MARTIN, sous-directeur de la lutte contre l'immigration irrégulière ;
- M. Jean-Luc MERCIER, chef d'état-major.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc MERCIER, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée par M. Vincent PROBST, chef d'état-major adjoint de l'agglomération parisienne.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexis MARSAN, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée par M. Zeljko ILIC, sous-directeur adjoint des services spécialisés, chef de

service de la compagnie de sécurisation et d'intervention, et dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Frédéric FREMONT, chef du service de nuit d'agglomération, et, en son absence, par son adjoint M. Vincent BUI TRONG ;
- M. Alix FRANVILLE-LAFARGUE, adjoint au chef de service de la compagnie de sécurisation et d'intervention.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien DURAND, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Stéphane CASSARA, adjoint au sous-directeur de la police régionale des transports.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHEYRE, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée, dans la limite de ses attributions respectives, par M. Damien VALLOT, adjoint au sous-directeur du soutien opérationnel et Mme Joëlle LE JOUAN, cheffe du service de gestion opérationnelle.

Article 10

Délégation est donnée à M. Marc DUBOIS, attaché principal d'administration de l'État, chef de l'unité de gestion budgétaire et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les actes de gestion relatifs aux dépenses par voie de carte d'achat et à l'effet de saisir et de valider des actes dans CHORUS formulaires (saisie et validation des demandes d'achat, constatation et certification des services faits notamment) et l'utilisation des modules d'expression de besoin CHORUS Formulaires et CHORUS DT, applications informatiques remettantes à CHORUS (valideur hiérarchique, gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur). En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la délégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de ses attributions, par son adjoint M. Stéphane PERRIN-COCON, attaché d'administration de l'État.

Délégation est donnée, dans CHORUS Formulaires aux fins de saisir et valider les demandes d'achat et de certification du service fait pour le périmètre Parisien, et dans l'application CHORUS DT (gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur) aux agents de l'unité de gestion budgétaire et logistique ci après désignés :

- Mme Nicole DELTEL, secrétaire administrative de classe normale, cheffe du pôle budgétaire ;
- M. Jimmy VELNA, brigadier-chef, gestionnaire budgétaire ;
- Mme Sandra PASSOS, brigadier-chef, gestionnaire budgétaire ;
- M. Khadim M'BACKE, adjoint administratif principal, gestionnaire budgétaire ;
- M. Didier SAVRIAMA, brigadier-chef, gestionnaire budgétaire ;
- M. Cédric LIONNET, brigadier-chef, gestionnaire budgétaire.

Concernant le budget État, délégation est accordée à Mme Nicole DELTEL, secrétaire administrative de classe normale, référente carte d'achat, pour centraliser les pièces justificatives des dépenses réalisées par la carte d'achat des porteurs désignés, contrôler ces pièces justificatives des dépenses, signer le tableau des imputations budgétaires des dépenses par cartes achat rattachées au centre de facturation, et ordonner le règlement des relevés d'opérations administratives.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier MARTIN, la délégation qui lui est accordée par l'article 5 est exercée par M. Nicolas RALLIERES, sous-directeur adjoint de la lutte contre l'immigration irrégulière, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Samuel FY, chef du département de contrôle des flux migratoires, et, en son absence, par son adjoint M. Charles-Henri BASTARD ;
- Mme Justine MANGION, cheffe du département de lutte contre la criminalité organisée, et, en son absence, par son adjoint M. Benjamin RAUCH.

Délégations de signature aux directeurs territoriaux

Article 12

Délégation est donnée à M. Bernard BOBROWSKA, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris , M. Stéphane WIERZBA, directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine, M. Michel LAVAUD, directeur territorial de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis, et Mme Johanna PRIMEVERT, directrice territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne, à l'effet de signer au nom du préfet de police et dans la limite de leurs attributions respectives, les actes, décisions et pièces comptables mentionnés aux articles 1 et 3.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle TOMATIS et de M. Jean-Paul PECQUET, la délégation qui leur est accordée par les articles 2 et 4 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Bernard BOBROWSKA, M. Stéphane WIERZBA, M. Michel LAVAUD et Mme Johanna PRIMEVERT.

Délégations de signature au sein de la direction territoriale de la sécurité de proximité de Paris (DTSP 75)

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard BOBROWSKA, la délégation qui lui est accordée par l'article 12 est exercée par Mme Laurence GAYRAUD, directrice territoriale adjointe de la sécurité de proximité de Paris (75), et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Pierre-Louis MARTINEZ, chef des services judiciaires de nuit de la DTSP 75, et, en son absence, par son adjoint M. Willy MAGNAVAL ;
- M. Mizaël DEKYDTSPOTTER, adjoint au chef de la sûreté territoriale à Paris ;
- M. Marc CHERREY, chef du 1^{er} district à la DTSP 75, commissaire central de Paris-Centre ;
- M. Pierre CABON, chef du 2^{ème} district à la DTSP 75, commissaire central du 20^{ème} arrondissement ;
- M. Robert HATSCH, chef du 3^{ème} district à la DTSP 75, commissaire central des 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements.

Délégation de la DTSP 75 – 1^{er} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc CHERREY, chef du 1^{er} district à la DTSP 75, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Hélène DENECHERE, adjointe au chef du 1^{er} district à la DTSP 75, commissaire centrale du 16^{ème} arrondissement, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Matthieu LAPEYRE, commissaire central du 17^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjoint M. Raphaël FLAMMARION ;

- M. Stéphane GUERIN, commissaire central du 9^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjointe Mme Anita DAOUD ;
- M. Patrick LESEUR, commissaire central adjoint du 16^{ème} arrondissement ;
- M. Mathieu TERROIR, commissaire central du 8^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjoint M. Olivier WANG ;
- Mme Stéphanie PEREIRA-RAGEUL, commissaire centrale adjointe à Paris-Centre.

Délégation de la DTSP 75 – 2^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CABON, chef du 2^{ème} district à la DTSP 75, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Didier SCALINI, adjoint au chef du 2^{ème} district à la DTSP 75 commissaire central du 19^{ème} arrondissement, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Hugo ARER, commissaire central du 10^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjointe Mme Mathilde POTEL ;
- M. Noël MONTEGGIANI, commissaire central du 11^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjoint M. Marc-Antoine LESTOILLE ;
- M. Mickaël REMY, commissaire central du 12^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjoint M. Simon EPITER ;
- M. Romain SEMEDARD, commissaire central du 18^{ème} arrondissement, et, en son absence, par adjoint M. Quentin BACHELET, commissaire central adjoint du 18^{ème} arrondissement ;
- M. Benoît COLLIN, commissaire central adjoint du 19^{ème} arrondissement ;
- Mme Julia SARRODE, commissaire centrale adjointe du 20^{ème} arrondissement.

Délégation de la DTSP 75 – 3^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert HATSCH, chef du 3^{ème} district à la DTSP 75, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Omar MERCHI, commissaire central du 15^{ème} arrondissement et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Matthieu MEUZARD, commissaire central adjoint des 5/6^{ème} arrondissements ;
- M. Hugo KRAL, commissaire central du 7^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjointe Mme Constance TSIANG ;
- Mme Mathilde BOURGOIN, commissaire centrale du 13^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjoint M. Baptiste SALAUN ;
- M. Sébastien BIEHLER, commissaire central du 14^{ème} arrondissement, et, en son absence, par son adjointe Mme Servane LAGEZE ;
- M. Alexandre CONSTANTIN, commissaire central adjoint du 15^{ème} arrondissement.

Délégations de signature au sein de la direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine (DTSP 92)

Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane WIERZBA, la délégation qui lui est accordée par l'article 12 est exercée par M. François JOENNOZ, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité des Hauts de Seine (DTSP 92), et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Mme Sandrine CARLIN, cheffe d'état-major, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Anne DE BERMONT, cheffe de la sûreté territoriale de NANTERRE, et, en son absence, par son adjointe Mme Clara DUPONT ;
- M. Vincent LAFON, chef du 1^{er} district à la DTSP 92, commissaire central d'ASNIÈRES-SUR-SEINE ;

- M. Jean-Charles LUCAS, chef du 2^{ème} district à la DTSP 92, commissaire central de NANTERRE ;
- M. Emmanuel GAUTHIER, chef du 3^{ème} district à la DTSP 92, commissaire central de BOULOGNE-BILLANCOURT ;
- Mme Dorothée VERGNON, cheffe du 4^{ème} district à la DTSP 92, commissaire centrale d'ANTONY.

Délégation est donnée à Mme Cécile GUERIN, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau de gestion opérationnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les actes de gestion et d'ordonnancement ainsi que les actes de gestion relatifs aux dépenses par voie de cartes achats et à l'effet de saisir et valider des actes dans CHORUS formulaires (notamment saisie et validation des demandes d'achat et certification des services faits) et dans CHORUS DT (valideur hiérarchique, gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur), applications informatiques remettantes à CHORUS. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions, par ses adjointes Mme Karine NICOLAS et Mme Rebecca TULLE, attachées d'administration de l'État.

Délégation est donnée à Mme Patricia LABIS, secrétaire administrative de classe normale, cheffe du pôle finances et secrétariat, à l'effet de saisir et valider des actes dans CHORUS formulaires (notamment saisie et validation des demandes d'achat et certification des services faits) et dans l'application CHORUS DT (assistant, gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur).

Délégation est donnée, dans CHORUS Formulaires aux fins de saisir les demandes d'achat et les certifications du service fait pour le périmètre de la Direction territoriale de sécurité de proximité des Hauts-de-Seine, et dans l'application CHORUS DT (assistant, gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur) aux agents du Bureau de gestion opérationnelle de la Direction territoriale de sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ci après désignés :

- Mme Mina ANJAR-ARNAUDEAU, secrétaire administrative de classe normale, chargée des achats, du suivi et de la programmation budgétaire ;
- Mme Sandrine BARBAULT, secrétaire administrative de classe normale, chargée du budget et du secrétariat.

Concernant le budget État, délégation est accordée à Mme Patricia LABIS, secrétaire administrative de classe normale, référente carte d'achat, pour centraliser les pièces justificatives des dépenses réalisées par la carte d'achat des porteurs désignés, contrôler ces pièces justificatives des dépenses, signer le tableau des imputations budgétaires des dépenses par cartes achat rattachées au centre de facturation, et ordonner le règlement des relevés d'opérations administratives.

Délégation de la DTSP 92 – 1^{er} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LAFON, chef du 1^{er} district à la DTSP 92, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Diane AFARINESH, cheffe de la circonscription de GENNEVILLIERS, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Frédéric LANDRY, chef de la circonscription de COLOMBES, et, en son absence, par son adjoint M. Pascal DIGOUT ;
- M. Arthur ROMANO, chef de la circonscription de CLICHY-LA-GARENNE, et, en son absence, par son adjoint M. Louis Vincent LEVEAU ;
- M. Eric DUBRULLE, adjoint au chef de la circonscription de GENNEVILLIERS ;
- Mme Zora JEVREMOVIC, cheffe de la circonscription de LEVALLOIS-PERRET ;
- M. Yves DAUGE, chef de la circonscription de VILLENEUVE-LA-GARENNE ;
- Mme Pauline NOCERA, adjointe au chef de la circonscription d'ASNIERES-SUR-SEINE.

Délégation de la DTSP 92 – 2^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Charles LUCAS, chef du 2^{ème} district à la DTSP 92, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Agathe BOSSION, cheffe de la circonscription de PUTEAUX-LA DEFENSE, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Magali SIGAUDES, adjointe au chef de la circonscription de COURBEVOIE ;
- M. Thierry HAAS, chef de la circonscription de LA-GARENNE-COLOMBES ;
- M. Camille MORRA, chef de la circonscription de NEUILLY-SUR-SEINE, et, en son absence, par son adjointe Mme Caroline AGEORGES ;
- M. Audoin DE MENIBUS, chef de la circonscription de RUEIL-MALMAISON ;
- Mme Hortense MAZET, cheffe de la circonscription de SURESNES ;
- M. Laurent PATRON, adjoint à la cheffe de la circonscription de PUTEAUX-LA DEFENSE ;
- Mme Mélodie PICARD, adjointe au chef de la circonscription de NANTERRE.

Délégation de la DTSP 92 – 3^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel GAUTHIER, chef du 3^{ème} district à la DTSP 92, la délégation qui lui est accordée par le précédent article est exercée par M. Anthony MACADOUX, chef de la circonscription de MEUDON et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Fanny DUBILLY, cheffe de la circonscription de SEVRES, et, en son absence, par son adjointe Mme Patricia MOUKOURI-EPEE ;
- Mme Capucine LAURENTIN, adjointe au chef de la circonscription de BOULOGNE-BILLANCOURT ;
- M. Julien VAISSIÉ, chef de la circonscription d'ISSY-LES-MOULINEAUX ;
- M. Guillaume DEFLINE, chef de la circonscription de SAINT-CLOUD.

Délégation de la DTSP 92 – 4^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dorothee VERGNON, cheffe du 4^{ème} district à la DTSP 92, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Rémy ERARD, chef de la circonscription de MONTRouGE, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Nicolas PEZET, adjoint au chef de la circonscription de BAGNEUX ;
- M. Pascal MAGUIS, chef de la circonscription de CHATENAY-MALABRY, et, en son absence, par son adjoint M. Philippe PAUCHET ;
- M. Cristopher SAINT RAYMOND, chef de la circonscription de CLAMART ;
- Mme Floriane JOUVE, adjointe à la cheffe de la circonscription d'ANTONY ;
- M. Sophiane ALIANE, chef de la circonscription de VANVES, et, en son absence, par son adjoint M. Philippe TONNELIER ;
- M. Léo JAOUEN, chef de la circonscription de BAGNEUX ;
- M. Laurent DAUPHIN, adjoint au chef de la circonscription de MONTRouGE.

Délégations de signature au sein de la direction territoriale de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis (DTSP 93)

Article 16

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LAVAUD, la délégation qui lui est accordée par l'article 12 est exercée par M. Thierry HUGUET, directeur territorial adjoint de la sécurité de

proximité de Seine-Saint-Denis (DTSP 93), et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par M. Julien HERBAUT, chef d'état-major, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Lionel LAMY-SAISI, chef de la sûreté territoriale de BOBIGNY, et, en son absence, par son adjointe Mme Alice DE MENDITTE ;
- M. Jean-Luc HADJADJ, chef du 1^{er} district à la DTSP 93, commissaire central de BOBIGNY – NOISY-LE-SEC ;
- M. Fabrice CORSAUT, chef du 2^{ème} district à la DTSP 93, commissaire centrale de SAINT-DENIS ;
- M. Olivier SIMON, chef du 3^{ème} district à la DTSP 93, commissaire central d'AULNAY-SOUS-BOIS ;
- M. Martial BERNE, chef du 4^{ème} district de la DTSP 93, commissaire central à MONTREUIL-SOUS-BOIS.

Délégation est donnée à Mme Delphine POMMERET, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du bureau de gestion opérationnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les actes de gestion relatifs aux dépenses par voie de carte d'achat et à l'effet de saisir et de valider des actes dans CHORUS formulaires (saisie et validation des demandes d'achat, constatation et certification des services faits notamment) et l'utilisation des modules d'expression de besoin CHORUS Formulaires et CHORUS DT, applications informatiques remettantes à CHORUS (valideur hiérarchique, gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur). En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Sonia HIS-SHARMA, attachée d'administration de l'Etat, et par M Fabien GAYDAN, attaché d'administration de l'état.

Délégation est donnée, dans CHORUS Formulaires aux fins de saisir et valider les demandes d'achat et de certification du service fait pour le périmètre de la Direction territoriale de sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis, et dans l'application CHORUS DT (gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur) aux agents du bureau de gestion opérationnelle de la Direction territoriale de sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis ci après désignés :

- M. Rufin DIJOUX, brigadier-chef, responsable de la section du budget ;
- Mme Marie-France JEAN-CHARLES, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, gestionnaire budgétaire ;
- Mme Johanna REMY, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, gestionnaire budgétaire ;
- M. Dominique BOUDOUX, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du pôle logistique ;
- Mme Rajaa BOUAKSA secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du pôle logistique.

Concernant le budget État, délégation est accordée à M. Dominique BOUDOUX, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, référent carte d'achat, pour centraliser les pièces justificatives des dépenses réalisées par la carte d'achat des porteurs désignés, contrôler ces pièces justificatives des dépenses, signer le tableau des imputations budgétaires des dépenses par cartes achat rattachées au centre de facturation, et ordonner le règlement des relevés d'opérations administratives.

Délégation de la DTSP 93 - 1^{er} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc HADJADJ, chef du 1^{er} district à la DTSP 93, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Vincent SARGUET, chef de la circonscription des LILAS, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Corentin GIRAUD, adjoint au chef de la circonscription de BOBIGNY ;
- M. Camille CLAVERIE, adjoint au chef de la circonscription DES LILAS ;

- M. Romain CANIVET, chef de la circonscription de BONDY, et, en son absence par son adjoint M. Gilles GOUDINOUX ;
- Mme Céline GRAMOND, cheffe de la circonscription de DRANCY, et, en son absence, par son adjoint M. Daniel CHEVREMONT ;
- M. Quentin HEDDEBAUT, chef de la circonscription de PANTIN, et, en son absence, par son adjoint M. Frédéric LAMOTTE.

Délégation de la DTSP 93 - 2^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice CORSAUT, chef du 2^{ème} district, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Claire LACLAU, cheffe de la circonscription de SAINT-OUEN et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Werner VITU, adjoint à la cheffe de circonscription de SAINT-OUEN ;
- M. Vincent HUSSON, adjoint au chef de la circonscription de STAINS ;
- M. Philippe ROUCHE, adjoint au chef de la circonscription d'ÉPINAY-SUR-SEINE ;
- M. Armel SEEBOLDT, chef de la circonscription de la COURNEUVE, et, en son absence, par son adjoint M. Stéphane RICHARD ;
- Mme Morgane BOLZE, commissaire centrale adjointe à Saint-Denis ;
- Mme Ingrid CHEMITH, cheffe de la circonscription d'AUBERVILLIERS, et, en son absence, par son adjoint M. Simon MOLLO.

Délégation de la DTSP 93 - 3^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier SIMON, chef du 3^{ème} district à la DTSP 93, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Olivier GUIBERT, chef de la circonscription de VILLEPINTE, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Victor MBAPPE, chef de la circonscription de BLANC-MESNIL ;
- Mme Luce VIAL, cheffe de la circonscription du RAINCY, et, en son absence, par son adjoint M. Stéphane GUITON ;
- Mme Isabelle RIVIERE, cheffe de la circonscription de LIVRY-GARGAN ;
- Mme Magali DESCAMPS-THOMAS adjointe au chef de la circonscription de VILLEPINTE ;
- M. Rémy BEYNEY, commissaire central adjoint à AULNAY-SOUS-BOIS.

Délégation de la DTSP 93 - 4^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martial BERNE, chef du 4^{ème} district de la DTSP 93, la délégation, qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Ronan DELCROIX, chef de la circonscription de CLICHY-SOUS-BOIS – MONTFERMEIL, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean-Jacques GAUTHEUR, adjoint au chef de la circonscription de NEUILLY-SUR-MARNE ;
- Mme Carine FALGUERA, cheffe de la circonscription de NOISY-LE-GRAND, et, en son absence, par son adjointe Mme Anne GOUAULT-THIEBAUT ;
- M. Alexandre HERVY, chef de la circonscription de ROSNY-SOUS-BOIS ;
- M. Pierrick BRUNEAUX, chef de la circonscription de GAGNY, et, en son absence, par son adjoint M. Thibault LONGUET ;
- M. Louis NORMIER, chef de la circonscription de NEUILLY-SUR-MARNE.

Délégations de signature au sein de la direction territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne (DTSP 94)

Article 17

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Johanna PRIMEVERT, la délégation qui lui est accordée par l'article 12 est exercée par Sébastien ALVAREZ, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité du Val-de-Marne (DTSP 94), et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par M. Romain VOGLER, chef d'état-major, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Anne MUSART, cheffe de la sûreté territoriale à CRETEIL et, en son absence, par son adjoint M. Lucas DECHAUD ;
- M. Jean-François GALLAND, chef du 1^{er} district à la DTSP 94, commissaire central de CRETEIL ;
- M. Ludovic GIRAL, chef du 2^{ème} district à la DTSP 94, commissaire central de VITRY-SUR-SEINE ;
- M. Stéphane STRINGHETTA, chef du 3^{ème} district par intérim, à la DTSP 94, commissaire central du KREMLIN-BICÊTRE ;
- M. Gilles LABORIE, chef du 4^{ème} district à la DTSP 94, commissaire central de NOGENT-SUR-MARNE.

Délégation est donnée à M Christophe GAUCHON, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau de gestion opérationnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les actes de gestion relatifs aux dépenses par voie de carte d'achat et à l'effet de saisir et de valider des actes dans CHORUS formulaires (notamment saisie et validation des demandes d'achat, constatation et certification des services faits) et l'utilisation des modules d'expression de besoin CHORUS Formulaires et CHORUS DT, applications informatiques remettantes à CHORUS (valideur hiérarchique, gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur). En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la délégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de ses attributions, par son adjointe Mme Astrid PLEIGNET, attachée d'administration de l'État.

Délégation est donnée, dans CHORUS Formulaires aux fins de saisir et valider les demandes d'achat et de certification du service fait pour le périmètre de la direction territoriale de sécurité de proximité du Val-de-Marne, et dans l'application CHORUS DT (gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur) aux agents du Bureau de gestion opérationnelle de la direction territoriale de sécurité du Val-de-Marne ci après désignés :

- Mme Virginie DEMEYER, major de police, cheffe du pôle logistique ;
- M. Pascal BOREL, major de police, chef de section budget ;
- Mme Cécile ROUX, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe du pôle logistique ;
- M. Flavien BAUDET, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, correspondant section budget ;
- Mme Karine TANGUY, brigadier-chef classe supérieure, régisseuse et cheffe du pôle régie – finance ;
- Mme Silvanie ALIX, secrétaire administrative classe supérieure, mandataire suppléante du pôle régie-finance.

Concernant le budget État, délégation est accordée à M. Pascal BOREL, major de police, référent carte d'achat, pour centraliser les pièces justificatives des dépenses réalisées par la carte d'achat des porteurs désignés, contrôler ces pièces justificatives des dépenses, signer le tableau des imputations budgétaires des dépenses par cartes achat rattachées au centre de facturation, et ordonner le règlement des relevés d'opérations administratives.

Délégation de la DTSP 94 – 1^{er} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François GALLAND, chef du 1^{er} district à la DTSP 94, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Anthony HERICOTTE, chef de la circonscription de BOISSY-SAINT-LEGER, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Clara DUMAS, adjointe au chef de la circonscription de CRETEIL ;
- M. Jean-Michel CLAMENS, chef de la circonscription d'ALFORTVILLE, et, en son absence, par son adjoint M. Frédéric POSTEC, adjoint au chef de la circonscription d'ALFORTVILLE ;
- Mme Pascale PARIS, cheffe de la circonscription de CHARENTON-LE-PONT, et, en son absence, par son adjointe Mme Géraldine GIBON ;
- M. Julien MOYROUD, chef de la circonscription de MAISONS ALFORT, et, en son absence, par son adjoint M. Olivier MARY ;
- M. Jean-Philippe LEGAY, adjoint au chef de la circonscription de BOISSY-SAINT-LEGER ;
- Mme Aurélia FRESCALINE, cheffe de circonscription à Saint-Maur-des-Fossés.

Délégation de la DTSP 94 – 2^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic GIRAL, chef du 2^{ème} district à la DTSP 94, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par Mme Hanem HAMOUDA, cheffe de la circonscription de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Dominique DAGUE, chef de la circonscription d'IVRY-SUR-SEINE, et, en son absence, par son adjointe Mme Corinne LEHMANN ;
- M. Emmanuel VAILLANT, chef de la circonscription de CHOISY-LE-ROI, et, en son absence, par son adjoint, M. Nicolas TRICART ;
- M. Clément PERTHUIS, adjoint au chef de la circonscription de VITRY-SUR-SEINE.

Délégation de la DTSP 94 – 3^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane STRINGHETTA, chef du 3^{ème} district par intérim, commissaire central du KREMLIN-BICETRE, et, dans la limite de leurs attributions respectives, la délégation est exercée par :

- M. Simon TISON, adjoint au chef de la circonscription de L'HAY-LES-ROSES ;
- M. Julien MENINGI, adjoint au chef de la circonscription du KREMLIN-BICÊTRE.

Délégation de la DTSP 94 – 4^{ème} district

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles LABORIE, chef du 4^{ème} district à la DTSP 94, la délégation qui lui est accordée par le présent article est exercée par M. Emmanuel LIBEYRE, chef de la circonscription de CHAMPIGNY-SUR-MARNE, et, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Sébastien ROUX, adjoint au chef de la circonscription de CHAMPIGNY-SUR-MARNE ;
- Mme Johanna PITEIRA LEITAO, cheffe de la circonscription de CHENNEVIERES-SUR-MARNE, et, en son absence, par son adjointe Mme Florence GREGOT ;
- M. Kévin JERCO-GENTILS, chef de la circonscription de FONTENAY-SOUS-BOIS, et, en son absence, par son adjoint M. Christian KOPF ;
- M. Charles GAUTIER, chef de la circonscription de VINCENNES, et, en son absence, par son adjoint M. Christophe VERDRU ;
- M. Nenad JOVANOVIC, adjoint au chef de la circonscription de NOGENT-SUR-MARNE.

Article 18

La préfète, directrice du cabinet, et la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris, le 04 juillet 2025

Signé :
Le préfet de police,
Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2025-07-04-00003

Arrêté n° 2025-00871 accordant délégation de la
signature préfectorale au sein du service de la
mémoire et des affaires culturelles

arrêté n° 2025-00871
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein du service de la mémoire et des affaires culturelles

Le préfet de police,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code du patrimoine ;

VU le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 modifié portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel NOR INTA1532249A du 24 décembre 2015 relatif aux services chargés d'exercer les missions relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police, et notamment son article 4 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2022-00930 du 1^{er} août 2022 relatif aux missions et à l'organisation du service de la mémoire et des affaires culturelles ;

VU le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

VU le décret du 22 décembre 2022 par lequel M. Philippe LE MOING SURZUR, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Bayonne (classe fonctionnelle II), est nommé préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;

VU l'arrêté du 26 mai 2025 par lequel Mme Laure ESTIGNARD, conservatrice générale du patrimoine, est prise en charge par voie de détachement dans le corps des administrateurs de l'État et affectée au Service de la mémoire et des affaires culturelles, à compter du 1^{er} juin 2025 jusqu'au 31 mai 2027 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration,

A R R Ê T E

TITRE I : Délégation de signature générale

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Laure ESTIGNARD, administratrice du 2^{ème} grade, cheffe du service de la mémoire et des affaires culturelles, conseillère mémoire et culture du préfet de police, directement placée sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 1^{er} août 2022 susvisé.

Mme Laure ESTIGNARD est également habilitée à signer, dans la limite de ses attributions, les actes nécessaires au fonctionnement administratif du service de la mémoire et des affaires culturelles, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels, à l'exercice des fonctions en télétravail et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure ESTIGNARD, les délégations qui lui sont consenties à l'article 1 peuvent être exercées dans les mêmes conditions par M. Pierre QUERNEZ, conservateur général du patrimoine, adjoint à la cheffe de service, chef du département patrimonial.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure ESTIGNARD et de M. Pierre QUERNEZ, M. Gildas HARNOIS, agent contractuel, chef du département musical, et M. Loïc CERISIER-LACOMBE, attaché d'administration de l'Etat, secrétaire général, sont habilités à signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables et administratives, dans la limite de leurs attributions respectives.

TITRE II : Délégation de signature relative aux compétences patrimoniales

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure ESTIGNARD, délégation est donnée à M. Pierre QUERNEZ à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les décisions, courriers ou conventions relatifs aux prêts d'œuvres ou de documents ;
- les décisions, courriers ou conventions relatifs à l'organisation d'événements ;
- les contrats et factures de numérisation et de cession de droits d'exploitation d'archives photographiques ;
- les contrats, devis et factures de prestations musicales payantes ;
- les contrats, devis et factures de photocopies et reproductions numériques d'archives, de tournages et d'acquiescement du droit de parole au sein du musée.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre QUERNEZ, délégation est donnée à Mme Cécile LOMBARD, agente contractuelle, adjointe au chef du département patrimonial, responsable des archives, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les décisions, courriers ou conventions relatifs aux prêts d'œuvres ou de documents ;
- les contrats et factures de numérisation et de cession de droits d'exploitation d'archives photographiques.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre QUERNEZ, délégation est donnée à Mme Anaïs EVENO, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du département patrimonial, responsable du musée, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, courriers ou conventions relatifs aux prêts d'œuvres ou de documents.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre QUERNEZ, délégation est donnée à M. Loïc CERISIER-LACOMBE à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les factures de prestations musicales payantes ;
- les factures de photocopies et reproductions numériques d'archives, de tournages et d'acquittement du droit de parole au sein du musée.

TITRE III : Délégation de signature relative à l'application informatique financière « CHORUS Formulaires »

Article 8

Délégation de signature est donnée à M. Loïc CERISIER-LACOMBE à l'effet de saisir et valider les propositions d'engagement des dépenses et les constatations de services faits.

TITRE IV : Délégation de signature relative à l'application « CHORUS DT » (Déplacements Temporaires)

Article 9

Délégation de signature est accordée, aux fins de signer les pièces comptables concernant les déplacements temporaires et valider dans l'application CHORUS DT en qualité de service gestionnaire (SG) ou gestionnaire valideur (GV), les ordres de mission, les états de frais et les commandes sur le marché voyageur dans le périmètre du service de la mémoire et des affaires culturelles, à M. Loïc CERISIER-LACOMBE.

TITRE V : Utilisation de la carte achat « Etat »

Article 10

Délégation est accordée à l'effet d'utiliser une carte achat nominative, dans le cadre de ses attributions, compétences et dans les limites fixées, à M. Gildas HARNOIS.

Article 11

Délégation est accordée à M. Loïc CERISIER-LACOMBE, référent carte d'achat, pour centraliser les pièces justificatives des dépenses réalisées par la carte d'achat du porteur désigné, contrôler ces pièces justificatives des dépenses, indiquer les imputations budgétaires

et comptables des dépenses et transmettre ces éléments au responsable du programme carte d'achat.

TITRE VI : Utilisation de la carte achat « Administrations parisiennes »

Article 12

Délégation est accordée à l'effet d'utiliser une carte achat nominative, dans le cadre de ses attributions, compétences et dans les limites fixées, à Mme Laure ESTIGNARD.

Article 13

Délégation est accordée M. Loïc CERISIER-LACOMBE, référent carte d'achat, pour centraliser les pièces justificatives des dépenses réalisées par la carte d'achat du porteur désigné, contrôler ces pièces justificatives des dépenses, indiquer les imputations budgétaires et comptables des dépenses et transmettre ces éléments au responsable du programme carte d'achat

TITRE VII : Délégation de signature relative à l'application informatique financière « Coriolis »

Article 14

Délégation de signature est donnée à M. Loïc CERISIER-LACOMBE à l'effet de valider les propositions d'engagement des dépenses et les constatations de services réalisés.

Article 15

Délégation est donnée à M. Rachid BOUFRINE, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe des administrations parisiennes, et à Madame Irina BESSERGLIK, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe des administrations parisiennes, à l'effet de saisir les propositions d'engagement des dépenses et les constatations de services réalisés.

TITRE VIII : Dispositions finales

Article 16

La préfète, directrice de cabinet, et le préfet, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris, le 04 juillet 2025

Signé :
Le préfet de police,
Laurent NUÑEZ